



Le billet du syndic

Chères Altaripiennes, Chers Altaripiens,

Les mesures liées au Covid sont levées, réjouissons-nous de la période qui s'annonce. Les manifestations culturelles et sportives, éléments incontournables et ciments des Altaripiens sont de retour. C'est dans ce sens que les 13 et 14 mai prochains, le Conseil communal mettra sur pied la 1^{ère} Foire des entreprises de notre commune. Vingt-six entreprises et dix sociétés culturelles et sportives vous attendent pour vous présenter leurs activités. Venez nombreux le samedi 14 mai sur le site édilitaire à Ecuwillens. Une belle occasion de découvrir le tissu économique de notre commune et leurs dynamiques chefs d'entreprises.

Les comptes 2021 sont excellents. Profitons-en car la période post-covid et la guerre en Ukraine auront peut-être des conséquences sur nos finances communales. Le Conseil communal propose de faire une réduction de 2 points d'impôt sur les décomptes finaux 2021. Les comptes nous ont permis également de faire une réserve pour le futur raccordement de la Step à Villars-sur-Glâne. Pour finir, le Conseil communal a décidé, suite à l'entrée en vigueur de la taxe pondérale en septembre, de créditer 50 francs sur les cartes pour la déchetterie, qui serviront également pour les compacteurs. Chaque ménage et entreprise pourra ainsi déposer gratuitement les 100 premiers kilos dans le compacteur à déchets ménagers à la déchetterie.

Le projet de la banque Raiffeisen est prêt à débiter. La banque a confirmé l'installation d'une pharmacie, de physiothérapeutes, d'un salon de coiffure en plus de l'activité de la banque. Il manque encore la concrétisation de l'installation d'un cabinet médical, pierre angulaire de ce projet. Après plusieurs séances et rencontres avec différents intervenants, nous sommes arrivés à la conclusion que la commune dans un premier temps, doit prendre les choses en main et créer une société anonyme pour équiper le cabinet médical et ainsi mettre à disposition un outil attractif et performant pour attirer des médecins dans notre commune. Nous ne sommes pas la seule commune à vouloir un système médical de proximité et les médecins ont de nombreux choix pour s'établir. Même s'il y a une part de risque pour la commune dans la création d'une société anonyme, ce risque est mesuré et acceptable pour le Conseil communal.

Si nous voulons garantir des services de proximité dans notre commune, il faut s'investir et faire preuve d'un esprit entrepreneurial. De nombreuses communes prennent en main le système médical de proximité. Le train ne passe qu'une fois comme on dit et il serait très regrettable que ce projet qui apportera une réelle plus-value pour notre commune ne voit pas le jour. Nous sommes confiants que durant les deux ans que va durer la construction, nous trouverons des médecins pour remplacer le Dr André Schaub qui s'implique énormément dans ce projet. Nous le remercions et nous lui en sommes très reconnaissant. Je profite également de remercier la commission financière pour l'excellente collaboration et son implication pour ce dossier.

Je vous invite naturellement à participer nombreux à la prochaine assemblée communale pour en débattre.

Je vous souhaite un printemps radieux et je vous donne rendez-vous à la foire des entreprises.

Hauterive un jour, Hauterive toujours...

Votre Syndic, Dominique Zamofing

Bon printemps à toutes et tous...





Convocation

Les citoyennes et les citoyens de la commune de Hauterive (FR) sont convoqués en assemblée communale le

**mardi 3 mai 2022, à 20h15,
à la salle du restaurant communal à Ecuwillens.**

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2021**
- 2. Comptes de fonctionnement 2021**
Rapport commission financière
- 3. Comptes des investissements 2021**
Rapport de la commission financière
- 4. Crédit d'investissement pour des compteurs d'eau permettant les relevés à distance.**
Rapport de la commission financière
- 5. Crédit d'étude pour le réaménagement de la place du village d'Ecuwillens.**
Rapport de la commission financière
- 6. Création Cabinet médical**
 - 6.1 Crédit d'investissement dans le but de constituer une société anonyme pour la création d'un cabinet médical**
Rapport de la Commission financière
 - 6.2 Crédit pour l'équipement du cabinet médical (mobilier, etc.) conditionné à l'ouverture effective du cabinet médical**
Rapport de la commission financière
 - 6.3 Annulation du cautionnement voté à l'assemblée du 15 décembre 2021, pour l'installation d'un cabinet médical**
Rapport de la commission financière
- 7. Informations communales**
- 8. Divers**

LE CONSEIL COMMUNAL

Point 1 de l'ordre du jour

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MARDI 14 DECEMBRE 2021 A 20H15 A L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Chantal Duennenberger
Présents : 104 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes et MM. Nicolas Corpataux, ancien syndic, Georges Coronado, Michel Cudré-Mauroux, Ida et Roland Emery, René Gendre, Christophe Knopf, Viviane Maradan, Jacques Perriard, Benoît Remy, Corinne Terreaux
Scrutateurs : M. Bernard Progin (37) et M. Jérôme Bulliard (67)

M. Dominique Zamofing : Mesdames, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette assemblée du budget 2022. Les mesures sanitaires sont à nouveau plus sévères, le masque est à nouveau de rigueur mais espérons que chacune et chacun pourra en cette fin d'année passer des fêtes en famille.

La configuration de la salle est différente des autres assemblées, et si nous sommes sur scène, c'est en raison du spectacle de FriBug qui est produit durant ce mois de décembre à Ecuwillens. Pour celles et ceux qui ont vu ou verront le spectacle, vous en conviendrez, un peu d'humour durant cette période Covid fait le plus grand bien.

Rassurez-vous, nous n'allons pas jouer les Maudet, Sapin, Nordmann ou Viglinio, mais le Conseil communal est quand même bien l'acteur principal de la vie politique de la commune de Hauterive FR. Ne croyez pas que nous vous prenons pour des spectateurs, car vous êtes également bien des acteurs de la vie politique de la commune, pour preuve votre présence régulière et nombreuse à nos assemblées, ce que nous apprécions à sa juste valeur.

On aurait tendance à dire que les assemblées se suivent et se ressemblent, mais nous allons tout de même, si vous êtes bien sages ce soir, vous offrir le verre de l'amitié qui sera servi assis au sous-sol après l'assemblée. Naturellement, seuls les citoyens en possession de la 2G, c'est-à-dire vacciné ou guéri, y auront accès. La 5G n'est pas exigée pour le moment.

Pour nous, le Conseil communal, il y a un moment que nous sommes tournés vers 2022. En effet, le budget de l'année suivante se prépare en octobre déjà.

Nous nous réjouissons de partager un moment avec nos citoyens et de délibérer durant cette assemblée. Nous vous soumettons un budget 2022 équilibré, et qui nous l'espérons, sera validé par l'assemblée. Quatre points sont à l'ordre du jour des investissements.

Je salue particulièrement la présence de MM. Nicolas Galley, brillamment réélu à la fonction de député, et Maurice Seydoux, président de paroisse.

Nous avons également une pensée ce soir pour M. Christian Seydoux qui nous a quittés dernièrement ; Christian a beaucoup œuvré en faveur de notre commune, notamment pour notre nouveau bâtiment édilitaire et la déchetterie.

L'assemblée communale a été convoquée

- ➔ par publication dans la feuille officielle no 47 du vendredi 26 novembre 2021
- ➔ par affichage aux piliers publics

- ➔ par publication dans l'information communale distribuée dans tous les ménages le 3 décembre 2021.
- ➔ par information sur notre site Internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant : 6 personnes n'ont pas le droit de vote. Les scrutateurs déduiront ces six personnes.

Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que vous tendra notre apprenti Arthur et vous annoncer avec vos nom et prénom. Je vous prie également de couper vos natels pour éviter quelques interférences avec les micros.

Arthur maintiendra la distance sanitaire avec le citoyen qui demandera la parole.

Ce qui m'amène à la nomination des scrutateurs : le Conseil communal vous propose de nommer M. Bernard Progin et M. Jérôme Bulliard. Merci pour votre engagement et je vous prie de procéder à votre première tâche, à savoir compter les citoyens présents afin de nous annoncer le nombre de personnes ayant le droit de vote ce soir. 98 personnes sont présentes avec droit de vote.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil communal soumet l'ordre du jour à l'approbation de l'assemblée communale.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 29 juin 2021**
- 2. Règlement sur les finances communales**
 - 2.1 Rapport de la commission financière
- 3. Budget de fonctionnement 2022 – approbation**
 - 3.1 Rapport de la commission financière
- 4. Budget des investissements 2022 – approbation**
 - 4.1 Demande de crédit assainissement canal de dérivation du Moulin Neuf
Rapport de la commission financière
 - 4.2 Aménagement d'un terrain d'inline-hockey
Rapport de la commission financière
 - 4.3 Assainissement du terrain de foot de la place de jeu de l'école
Rapport de la commission financière
 - 4.4 Crédit d'étude raccordement à la STEP de Villars-sur-Glâne
Rapport de la commission financière
- 5. Reprise des infrastructures quartier des Granges – secteur Ecuwillens**
- 6. Reprise des infrastructures quartier de la Pala – secteur Posieux**
- 7. Règlement relatif à la gestion des déchets**
 - 7.1 Rapport de la commission financière
- 8. Règlement du cimetière**
 - 8.1 Rapport de la commission financière
- 9. Plan de législature 2021-2026**
- 10. Informations du Conseil communal**
- 11. Divers**

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour ? Pas de question.

Au vote à main levée : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité. L'assemblée peut se dérouler selon l'ordre du jour tel que présenté.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Procès-verbal de l'assemblée du 29 juin 2021

M. Dominique Zamofing : le procès-verbal de ladite assemblée a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a également pu être consulté sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ? Aucune question.

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 29 juin 2021 est approuvé à l'unanimité. Je remercie notre secrétaire communale pour la rédaction de ce procès-verbal.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Règlement sur les finances communales

M. Dominique Zamofing : Les règles régissant les finances communales sont actuellement contenues dans la Loi sur les communes et dans son Règlement d'exécution. Dès le 1er janvier 2021, elles sont dictées par la nouvelle Loi cantonale du 22 mars 2018 sur les finances communales ainsi que l'Ordonnance du 14 octobre 2019 y relative, qui sont entrées en vigueur et mettront en œuvre la réforme du modèle comptable harmonisé, appelé communément MCH2.

En raison du Covid, les communes ont pu repousser d'un an la mise en œuvre.

Pour répondre aux exigences de cette nouvelle Loi cantonale, chaque commune doit se doter d'un règlement qui traite de différents aspects liés aux finances communales, le « Règlement communal des finances », qui doit être approuvé par l'organe législatif, soit l'Assemblée communale en ce qui nous concerne.

Sur la base d'un règlement-type élaboré par le Service des communes et en collaboration avec notre fiduciaire, le Conseil communal a procédé à l'élaboration du règlement communal des finances puis en tenant compte de la situation financière propre à notre commune. Ce projet de règlement a ensuite été soumis pour étude à la commission financière, puis discuté lors d'une séance réunissant le Conseil communal et la commission financière.

Les remarques formulées par la commission financière ont été prises en compte et les modifications nécessaires ont été effectuées. Enfin, le projet de règlement a été transmis au Service des communes pour préavis.

Les éléments les plus significatifs contenus dans ce règlement sont le seuil d'activation des investissements et les différentes compétences accordées au Conseil communal.

La limite d'activation (art. 3) détermine de façon claire, à partir de quel montant un bien doit être activé en tant qu'investissement. Autrement dit, cette limite détermine quelles sont les dépenses qui impacteront uniquement l'exercice comptable de l'année où elles sont engagées (via le compte de résultats) et quelles sont les dépenses qui seront traitées comme des investissements et impacteront, via l'amortissement annuel, les exercices successifs durant lesquels, le bien acquis sera utilisé. Le bien en question figurera alors à l'actif du bilan.

Le seuil de compétence pour une dépense nouvelle (art.4) autorise l'organe exécutif à effectuer une charge de résultat sans que cette dernière ne fasse l'objet d'une décision formelle de l'Assemblée communale. Cette dépense, qui peut être unique ou périodique, doit toutefois être inscrite dans le budget de résultats. Il s'agit par exemple d'une dépense qui

n'était pas prévue. Une dépense est considérée comme liée lorsqu'elle est ordonnée par la Loi comme on le connaît actuellement avec MCH1.

Dans MCH2, une dépense est aussi considérée comme liée (art.6) en raison de son degré d'urgence de réalisation. Par exemple, une fuite importante d'une conduite dont la réparation ne peut être remise à plus tard. Dans ce cas, si le montant à engager est supérieur au montant de la compétence financière de CHF 30'000.00, cette dépense doit être soumise à la commission financière qui en validera le caractère lié.

Les crédits additionnels (art. 7) et les crédits supplémentaires (art. 8) représentent les dépassements d'un crédit d'investissement (budget des investissements) ou d'un crédit budgétaire (budget de résultats). Les seuils de compétence indiquent dans quelle mesure l'Assemblée communale doit se déterminer sur ces éventuels dépassements.

Voici les principaux commentaires concernant ce nouveau règlement des finances communales découlant du nouveaux plan comptable MCH2.

Je donne la parole à Monsieur le Président de la commission financière pour le préavis de ladite commission, M. Jean-Pierre Jorand.

M. Jean-Pierre Jorand : Point 2 de l'ordre du jour : Règlement sur les finances communales

La Commission financière a discuté de ce règlement lors de sa rencontre avec le Conseil communal. La Commission financière et le Conseil communal ont débattu de ce règlement, en particulier sur les seuils d'activation des investissements et les différentes compétences accordées au Conseil communal. Le but de ce règlement est de permettre la mise en œuvre de la réglementation MCH2. Le Conseil communal a repris en partie le modèle type mis à disposition des communes, en adaptant celui-ci aux besoins de notre commune. Le Conseil communal a pris en considération nos remarques et commentaires, et, en ce sens, nous le remercions. **Au vu de ce qui précède, nous recommandons à l'Assemblée communale d'approuver ce nouveau règlement sans réserve.**

M. Dominique Zamofing : Nous allons voter ce règlement en bloc, mais au préalable, y-a-t-il des questions concernant ce nouveau règlement ? ce n'est pas le cas.

Celles et ceux qui acceptent le nouveau règlement sur les finances communales de la commune de Hauterive FR sont priés de le faire savoir par main levée :

Au vote à main levée, le règlement sur les finances communales est approuvé à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : budget de fonctionnement 2022

M. Dominique Zamofing : Avant de passer en revue chapitre par chapitre le budget de fonctionnement 2022, il y a lieu de commenter ce budget.

Le budget 2022 qui vous est présenté est équilibré. Selon le nouveau plan comptable MCH2, il doit être équilibré. Une perte pourrait être acceptée à la seule condition qu'elle soit couverte, par les fonds propres au bilan. Si cela n'était pas le cas, nous passerions par une augmentation d'impôt. Rassurez-vous, il n'y a pas de souci pour le moment.

Les charges globales augmentent d'environ 10% et les produits également.

Le nouveau plan comptable et la nouvelle manière de calculer les amortissements influencent le budget sans l'impacter.

La dette de la commune s'élève à plus de 12 millions en début d'année 2022, suite à la comptabilisation de l'emprunt pour le nouveau site édilitaire.

La charge financière n'impacte pas encore le budget 2022 car l'investissement n'est pas encore bouclé et il le sera en avril prochain.

Les rentrées financières sont augmentées surtout en raison de l'évolution de notre population. Nous étions 2'531 en 2019, 2'597 en 2020 et nous sommes à ce jour, 2'740 habitants.

La baisse fiscale de 2019-2020 n'est pas reconduite. Le Conseil communal préfère et proposera, s'il y a possibilité, de faire une baisse lors des comptes 2021. Il est plus réaliste de faire ce genre d'exercice sur des chiffres connus et non sur un budget où il y a toujours de l'incertitude.

Le chapitre de l'approvisionnement en eau potable est couvert à 72%.

La commune fait une perte de 15ct/m³ en raison de l'augmentation du tarif du Consortium du Graboz. Le règlement actuel permet un prix maximum de Fr. 1.00.

Le nouveau règlement sera proposé en avril.

Le chapitre de la protection des eaux est lui couvert à hauteur de 100%.

Et celui des ordures ménagères à 77%, pour 2022, il ne tient pas compte de la nouvelle charge financière de la déchetterie.

Je rappelle que pour ces trois chapitres, l'obligation de la couverture est de 70%, mais recommandée à 100%.

Le budget de fonctionnement 2022 a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'information no 3/2021, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. Comme à l'accoutumée, nous avons joint les commentaires nécessaires et les explications sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget 2021. Nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre, pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

Administration

Pas de question.

Ordre public

Pas de question.

Enseignement et formation

Pas de question.

Culture, loisirs et sport

Pas de question.

Santé

Pas de question.

Affaires sociales

Pas de question.

Transports et communications

Pas de question.

Protection et aménagement de l'environnement

Pas de question.

Economie (agriculture/forêts)

Pas de question.

Finances et impôts

Pas de question.

Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Jean-Pierre Jorand : Point 3 de l'ordre du jour : Budget de fonctionnement 2022

La Commission financière a examiné le budget de fonctionnement 2022 quant à la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales, le nouveau plan comptable ainsi qu'avec les directives du Service cantonal des communes. Nous avons comparé l'évolution des charges et produits prévus pour 2022 par rapport au budget 2021 et aux comptes 2020.

Selon notre appréciation, le budget de fonctionnement a été établi de manière prudente par le Conseil communal, ce qui permet de présenter un résultat quasi-équilibré.

La Commission financière a également analysé les modifications induites par l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable harmonisé (« MCH2 ») dès le 01.01.2022. Il s'agit principalement de la réévaluation des actifs du patrimoine administratif, opération unique effectuée lors du passage à la nouvelle législation.

Nous nous référons aux commentaires du Conseil communal pour les explications des changements majeurs comparés aux périodes précédentes.

Sur la base des informations communiquées, la commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement 2022, qui prévoit un déficit de Fr. 2'013.00.

Je remercie le président de la commission financière.
Y a-t-il encore des questions dans l'assemblée ?

Le budget de fonctionnement 2022 est accepté à l'unanimité, je vous remercie.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : budget des investissements 2022 et vote des crédits y relatifs

M. Dominique Zamofing : Le Conseil communal vous propose quatre objets au budget des investissements à l'ordre du jour.

4.1 Demande de crédit assainissement canal de dérivation Moulin Neuf

Au lieu-dit le Moulin Neuf, un canal de dérivation alimentait la roue à eau du moulin et la scierie. Aujourd'hui, le moulin et la scierie n'utilisent plus la force hydraulique et ne sont plus en possession d'un droit de prélèvement d'eau dans la Glâne.

Le service de l'environnement impose la suppression de la prise d'eau dans la Glâne, ceci pour respecter la loi sur les eaux qui stipule que le débit d'étiage doit être garanti en cas de sécheresse.

Le canal de dérivation est actuellement utilisé pour évacuer les eaux de place, de toitures et des routes. En obstruant la prise d'eau, l'eau ne circulera plus de façon continue et le canal se comblera et risque d'obstruer l'eau claire des places et des routes qui doit s'évacuer vers la Glâne.

La responsabilité de la commune est d'évacuer les eaux de place et de la route vers la Glâne. Après analyse par un bureau d'ingénieur, le conseil communal veut assainir cette situation de manière durable en y construisant une canalisation dans le lit actuel du canal.



Montant de l'investissement Fr. 180'000.00

Financement par la réserve de l'épuration

La parole est au Président de la commission financière.

M. Jean-Pierre Jorand : La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 180'000.00, financé par la réserve de l'épuration.

M. Dominique Zamofing : merci. J'ouvre la discussion sur cet objet présenté dans le budget des investissements.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : Je suis opposé à la fermeture de ce canal. Le Moulin Neuf avec son canal et sa roue à eau font partie de notre patrimoine historique communal. Je constate que ce système d'évacuation fonctionne sans rien faire. Je pose la question suivante : est-ce que notre génération a le droit de décider de la fermeture vis-à-vis de gens qui ont eu l'idée de construire et surtout de creuser à la main à l'époque. Clairement je réponds que non par respect pour les gens qui l'ont construit. Et un dernier point : on veut sauver la vie des poissons, alors que la commune veut dilapider un montant de Fr. 200'000.00 pour la fermeture de ce canal. Je propose de renvoyer ce projet au Conseil communal pour étudier une alternative.

M. Dominique Zamofing : merci. Je comprends votre prise de position. C'est vrai qu'à l'époque ils étaient très intelligents et avaient placé un moulin et une scierie à côté d'une rivière, ce qui était une excellente chose. On pourrait vivre avec ce canal tel quel, nous avons eu une séance avec le Service de l'environnement (SEn) : la nouvelle loi sur les eaux est entrée en vigueur en 2005 sauf erreur, loi qui impose un débit d'étiage, donc un débit minimum dans les rivières telles que la Glâne ou la Sarine en période de sécheresse. Comme il y a de l'eau qui est prélevée, selon le SEn il manque de l'eau en été. Nous vivrions bien sans cet investissement, c'est clair. La situation est assez complexe. Tant le Moulin Neuf que la scierie Bochud n'obtiendront pas une nouvelle concession pour un prélèvement d'eau selon le SEn, car ce serait en porte-à-faux avec la Loi fédérale sur les eaux. Il n'y a donc pas de possibilité de prolonger ce prélèvement d'eau. Nous pourrions dire que l'on ne fait rien du coup, mais le SEn va imposer les travaux en tous les cas en ce qui concerne la condamnation de la prise d'eau, qui est à la charge du canton. Nous avons pris contact avec notre ingénieur, le canal va peut-être se boucher gentiment. Concernant les maisons qui déversent leur eau de toiture dans le canal, la commune a une responsabilité pour ces eaux de toiture, nous devons les évacuer vers des canalisations. Je comprends bien que nous pourrions par exemple repousser de 10 ans et alors soit curer ou refaire, mais nous risquons d'avoir une fois un débordement, parfois une certaine quantité d'eau qui descend de la gravière de Châtillon vers le Moulin Neuf et alimente le canal pourrait engendrer des inondations et la commune pourrait être incriminée de ne pas avoir entretenu ce réseau d'évacuation d'eau claire. L'ingénieur avait trois variantes : 1) on ne fait rien, 2) on canalise, 3) on canalise partiellement, mais les drainages réalisés se boucheraient avec le temps. Ces Fr. 180'000.00 étaient imprévus, mais le Conseil estime judicieux d'assainir le secteur et que ce soit réglé à long terme.

Je pose la question à M. Stirnimann, est-ce qu'il fait une proposition formelle à l'assemblée de reporter cet objet ?

M. Jean-Pierre Stirnimann : oui c'est ce que je souhaite. On pourrait aussi entamer la discussion avec eux pour garder le 50% du canal. Je propose donc de repousser cet objet pour étudier des alternatives.

M. Dominique Zamofing : on prend note et on passera au vote tout à l'heure. Nous avons aussi proposé d'installer un tuyau de diamètre inférieur dans un secteur mais nous devons garantir que cela s'écoule régulièrement. A nos yeux nous préférons assainir ce secteur-là.

Pas d'autre question.

Dans un premier temps la proposition du Conseil communal est votée. **La proposition du Conseil communal est acceptée par 56 voix contre 24 pour la proposition de M. Stirnimann.** Les travaux seront organisés tels que présentés.

4.2 : Aménagement d'un terrain d'inline-hockey

Pour vous présenter cet investissement, je donne la parole à **M. Bernard Thalmann** :

Un groupe de jeunes nous a contactés pour la mise en place d'une structure leur permettant de pratiquer le « inline-hockey ».

Nous nous sommes renseignés auprès de La Pati sur la possibilité de nous vendre des bandes d'occasion. L'endroit choisi dans un premier temps (l'ancienne déchetterie à Posieux) n'étant pas des plus appropriés, c'est, avec l'accord de la directrice de l'établissement scolaire, que le choix s'est porté sur la place goudronnée devant le perron de l'école.

Une fois posées, les bandes n'empêcheront pas les enfants de s'ébattre dans la cour de récréation et, en cas de besoin, elles sont facilement démontables.

Le coût de la structure, c.à.d. les bandes d'occasion, les arrondis neufs et filets de protection, sont devisés à CHF 30'000.00. Cet investissement est financé par les liquidités de la commune.

Nous pensons que cet investissement est judicieux car il permettra à nos jeunes et moins jeunes de pratiquer au sein de notre commune un sport autre que les traditionnels foot et basket.

Montant de l'investissement

Fr. 30'000.00

Financement par les liquidités de la commune

M. Jean-Pierre Jorand : La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 30'000.00, financé par les liquidités de la commune.

La discussion sur cet investissement est ouverte.

M. Jean-Marc Kuhn, Posieux : je souhaite savoir les dimensions et la hauteur des bandes.

M. Bernard Thalmann : environ 20 m. sur 30, hauteur 1m20.

M. Jean-Marc Kuhn : on a déjà eu de gros problèmes avec des bruits de foot, basket, des gens de l'extérieur qui viennent faire du sport chez nous, cela ne va pas du tout améliorer le problème, vous allez dans un mur.

M. Bernard Thalmann : il faut savoir que ces jeunes jouent déjà pratiquement toutes les semaines sur cette place devant l'école, cela ne va pas faire plus de bruit.

M. Jean-Marc Kuhn : il y a des bandes, il y a des patins, des coups contre les bandes, cela va faire du bruit jusqu'à 22h00 et personne ne va venir surveiller je le sais déjà. On va vers la catastrophe. Je ne suis pas opposé au fait d'avoir quelque chose, mais ailleurs. Ici ce n'est pas possible.

M. Dominique Zamofing : je précise qu'il n'y a pas d'éclairage.

M. Jean-Marc Kuhn : il y a l'éclairage du préau.

M. Dominique Zamofing : la nuit c'est éteint, mais je prends note de votre remarque. Je précise qu'un règlement sera établi, ils ne pourront pas jouer 24h sur 24. Comme l'a dit M. Thalmann actuellement ils jouent déjà ; ils joueront peut-être un peu plus, on a regardé pour un autre emplacement : une zone d'intérêt général ce n'est pas légion. Bien sûr que je peux comprendre qu'en tant que voisin vous êtes parfois dérangé. La place de jeu de l'école est certainement existante depuis 50 ans, elle est multifonctionnelle c'est indéniable et c'est certain qu'on devra établir un règlement, on ne peut pas garantir zéro bruit.

M. Andrej Lushnycky, Posieux : je soutiens les mesures de donner la possibilité aux jeunes de faire du sport. C'est juste une question de sécurité, encore une fois, j'aimerais bien avoir un règlement pour la place. A 22h00 l'été ce n'est jamais fini, des matchs de foot durent jusqu'à 2h du matin, les voitures qui arrivent... qui dit sport dit musique... avec les box, ils mettent de la musique toute la journée, le dimanche après-midi on aimerait manger en paix à la maison et on a la musique de l'autre côté. C'est juste ceci que j'aimerais peut-être réglementer pour dire que l'on soutient cela mais on ne peut pas tout laisser aller non plus. Il y a aussi souvent

des vélomoteurs qui roulent sur la place, des motos et des voitures qui arrivent sur la place, j'ai moi-même parfois dû éteindre les feux à 1h du matin parce que les pompiers ne pouvaient pas venir, cela ne peut pas durer éternellement. Mon souci est que si on a une telle infrastructure à Posieux, nous allons attirer les jeunes des autres villages. Ces jeunes qui ont demandé cette structure est-ce qu'ils vont en prendre la responsabilité aussi pour contrôler qu'il n'y ait pas de jeunes d'autres communes qui viennent.

M. Dominique Zamofing : ce n'est pas une infrastructure, ce sont juste des bandes posées sur du goudron, ce n'est pas non plus le terrain rêvé de tout un chacun. Au lieu d'aller chercher la boule en dehors du terrain elle reste à l'intérieur du terrain de jeu. Au niveau sécurité à nos yeux et pour la responsable de l'établissement il n'y a pas de problème, on imagine même que les plus petits pourront y jouer au foot. Concernant le week-end on est bien conscient que cette place de jeu pose parfois problème. Nous avons mandaté une entreprise de sécurité qui passe régulièrement du printemps à l'automne, nous analysons aussi l'installation éventuelle d'une vidéosurveillance, ce n'est pas impossible que l'on vienne un jour avec un règlement. On ne pourra pas surveiller si des jeunes d'ailleurs viennent jouer ici, nos jeunes vont aussi parfois ailleurs. On est bien conscient qu'il faudra établir un règlement avec des heures et ces jeunes devront aussi respecter les voisins. Si cela va à la catastrophe on peut aussi les enlever et les revendre. Encore une fois si on avait une place au milieu du Bois Cornard ce serait super, mais on n'aura jamais l'autorisation et cela doit être en zone d'intérêt général.

Mme Camille Prin, Ecuwillens : j'aimerais juste savoir si cela s'ouvre afin que les enfants puissent entrer et sortir ?

M. Dominique Zamofing : c'est exactement comme quand vous regardez à la télé, il y a un portique qui s'ouvre. Ce sera fixe, à l'année.

Pas d'autre question. **Le crédit d'investissement est accepté à la majorité.**

4.3 Assainissement du terrain de foot de la place de jeu de l'école

M. Bernard Thalmann : L'investissement proposé servira à la pose de gazon synthétique sur une surface de 2 x 8.00 m sur 2.5 m (zone des buts) du petit terrain de football situé à côté de l'école.

Même par temps humide, la pose de ce gazon synthétique permettra aux écoliers de pratiquer le football sans transformer la zone des buts en bournier. Il facilitera également la tonte de la surface engazonnée et surtout, nous pourrions ancrer les buts dans le sol empêchant leur déplacement, manœuvre dangereuse, sur le terrain de basket.

Montant de l'investissement

Fr. 15'000.00

Financement par les liquidités de la commune

Je donne la parole au Président de la commission financière :

M. Jean-Pierre Jorand : L'assainissement du terrain de foot de la place de jeu de l'école étant nécessaire, **la Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 15'000.00, financé par les liquidités de la commune.**

Pas de question, **le crédit d'investissement est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

4.4 Crédit d'étude raccordement à la STEP de Villars-sur-Glâne

La station d'épuration de Hauterive date de 1974. La capacité maximale de celle-ci est atteinte depuis de nombreuses années et les installations doivent être renouvelées. Il n'est pas possible d'agrandir la STEP sur le site de Hauterive.

Le Conseil communal s'était déjà engagé lors de la dernière période législative à raccorder la STEP de Hauterive à celle de Villars-sur-Glâne. Une première étude avait été réalisée il y a

quelques années. Il s'agit de la réactiver et de l'affiner pour une mise à l'enquête en fin 2022 et une réalisation en 2023 probablement.

Coût du crédit d'étude

Fr. 50'000.00

Financement par les liquidités de la commune

M. Dominique Zamofing relève que l'étude dira ce qui est judicieux de faire (en gravitaire et/ou pompage) et s'il y a lieu de bifurquer au niveau de Grangeneuve, entre autres, en tenant compte aussi de l'évolution du prix de l'électricité. Nous avons déjà fait beaucoup d'efforts durant les 20 dernières années pour assainir le maximum qu'on ait pu, il reste encore un quartier et trois centres collecteurs sont en unitaire, peut-être prochainement à assainir.

Je donne la parole au Président de la commission financière.

M. Jean-Pierre Jorand : La Commission financière préavis favorablement ce crédit d'étude de CHF 50'000.00, financé par les liquidités de la commune.

M. Dominique Zamofing : J'ouvre la discussion.

M. Francis Chollet, Posieux : il y a quelque chose que je ne comprends pas très bien, c'est la raison pour laquelle on devrait enlever notre station parce qu'elle est dans le lit de la Sarine.

Celle de Villars-sur-Glâne n'est-elle pas tout prêt et dans le lit de la Glâne ? Et celle de Fribourg est aussi dans la Sarine ? On nous met des lois à la figure, je ne comprends pas.

M. Dominique Zamofing : il est vrai que d'habitude les stations d'épuration sont situées au bord de l'eau. On parle de système gravitaire, donc les eaux usées qui descendent vers les stations d'épuration et qui rejettent ensuite l'eau épurée dans les rivières. Au niveau de Hauterive le terrain est exigu, on pourrait peut-être agrandir la station mais je ne pense pas qu'on aurait l'autorisation. Il faut aussi savoir qu'il y a une économie d'échelle. Une station d'épuration pour 2'500 ou 20'000 ou 200'000 équivalents habitants n'est pas organisée de manière identique. Le coût par m3 est plus cher par exemple dans notre commune qu'à Villars-sur-Glâne. Les stations d'épuration doivent traiter les micropolluants à l'avenir, Villars-sur-Glâne va le faire, à Hauterive on devrait aussi le faire mais on n'a pas les moyens de le faire, ce serait un surcoût exorbitant pour nous de le faire C'est pourquoi le canton pousse les petites stations d'épuration à se raccorder sur les plus grandes stations d'épuration. On pourrait rester seul, mais nous ne pourrions pas répondre aux contrôles exigés par le canton. Voilà M. Chollet j'espère avoir répondu à votre question.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : j'ai juste deux questions concernant ces crédits d'études. Avec la première étude qui a été réalisée, est-ce qu'il y a quelque chose à prendre là-dessus et la deuxième question est-ce qu'avec Fr. 50'000.00 on aura un projet fini ou c'est juste pour voir si on peut le réaliser ?

M. Dominique Zamofing : on peut reprendre l'étude qui avait été faite à l'époque par l'entreprise Rhône et Jeanneret. Entretemps il y a des nouveaux raccordements, des nouveaux secteurs qui sont accordés et il faut l'affiner car le projet avait été étudié sans aller au fond des choses, aucune décision n'ayant été prise sur le procédé à ce moment-là. Est-ce qu'on laisse tout descendre, on fait un collecteur à Hauterive ou on bifurque au niveau de Grangeneuve voire même plus haut pour profiter du gravitaire et avoir des frais de pompage en moins. A l'avenir l'électricité va soit nous manquer soit être plus chère. C'est encore le défi de cette étude pour l'affiner et aller plus loin une fois la variante choisie. Ensuite il faudrait voter un crédit pour réaliser le pompage depuis la station d'épuration. On ne part pas de 0.

M. Maurice Seydoux : tu as répondu, ce n'est pas un crédit de réalisation.

M. Dominique Zamofing : non, on serait trop heureux si c'était la réalisation.

M. Maurice Bochud, Posieux : pourquoi on ne relierait pas la station d'épuration à celle de Marly ?

M. Dominique Zamofing : parce que d'une part il faudrait traverser la Sarine et d'autre part Marly a agrandi il y a 20 ans et n'était pas favorable à nous vendre des équivalents habitants, les communes partenaires sont aussi en association du bassin versant du Mouret-Marly. Je vous défie aussi de mettre un collecteur à l'enquête qui traverse la Sarine.

M. Hugo Zbinden, Posieux : concernant le dimensionnement, est-ce que la STEP de Villars-sur-Glâne est assez grande pour reprendre toutes les eaux usées de notre commune et en tenant compte d'Agroscope ? Ce serait encore d'autres frais de devoir l'agrandir.

M. Dominique Zamofing : On est déjà partenaire de minime importance pour le secteur du Moulin-Neuf, la commune est conviée à l'assemblée de la STEP de Villars-sur-Glâne, qui concerne aussi Matran et Avry-sur-Matran. La station de Villars-sur-Glâne va être agrandie et contiendra aussi le traitement des micropolluants. Nous avons dû transmettre l'année dernière nos capacités actuelles et futures, y compris Agroscope. Villars-sur-Glâne va tenir compte de ce qu'on va amener chez eux avec une réserve. Notre spécialiste Charles Rolle peut encore apporter 1-2 précisions.

M. Charles Rolle, Posieux : la STEP de Villars-sur-Glâne est en projet d'agrandissement depuis 7-8 ans ; ce projet regroupe les communes de Villars-sur-Glâne, Neyruz, Avry, Matran. L'agrandissement est prévu pour 2040, chaque commune a annoncé ses surfaces à bâtir et une clé a été élaborée, il en ressort 50'000 équivalant habitants, extensible jusqu'à 60'000, pour absorber les futures constructions, Agroscope compris. La STEP sera faite selon les dernières normes 2020, y compris les micropolluants. A Posieux, il est presque impossible de faire le traitement des micropolluants aux normes 2020 à des coûts raisonnables. Toutes les STEP sont rassemblées sur des pôles style Marly, Fribourg, Pensier et Villars-sur-Glâne. Les petites STEP comme Corpataux a fermé, Romont va aussi fermer et descendre sur Autigny ; le coût par habitant est presque à moitié plus faible que ce qui est dans notre commune actuellement. On a tout intérêt à aller sur Villars-sur-Glâne.

M. Dominique Zamofing : il n'y a pas d'autre question, je vais soumettre cet objet au vote. **Le crédit d'étude est accepté à l'unanimité.**

Avant de boucler le volet financier, je dois encore vous faire formellement approuver le budget des investissements 2022 pour un excédent de charges de Fr. 275'000.00.

Le budget des investissements 2022 est accepté. Je vous remercie.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Reprise des infrastructures quartier des Granges – secteur Ecuwillens

M. Dominique Zamofing : Les premières constructions au quartier des Granges à Ecuwillens ont débuté au début des années 2000. Les infrastructures ont été réalisées par étape. Aujourd'hui, les constructions sont toutes réalisées à l'exception de deux parcelles qui le seront prochainement.

Toutes les infrastructures sont terminées. La route, l'éclairage et les canalisations ont fait l'objet de contrôles et toutes les conditions sont remplies pour que les infrastructures passent au domaine communal.

Y-a-t-il des questions concernant la reprise de ces infrastructures ?

M. André Galley, Posieux : je recommande à la commune de faire une analyse précise et sérieuse pour reprendre des équipements de qualité, les routes ne sont pas toutes terminées, il manque des dizaines de mètres de bordures, merci de contrôler le tout avant de reprendre la route. Dès que les entreprises ont quitté le chantier c'est trop tard. Des bordures ont également été démontées et remises, mais un peu courbes, c'est dommage pour la commune. Il faudra un jour entretenir ces bordures qui tomberont.

M. Dominique Zamofing : merci. Il y a 3 conditions pour la reprise des infrastructures : 1) il y a eu un passage avec une caméra à l'intérieur des canalisations et un rapport a été donné ; 2) éclairage 3) état de la route. Vous faites allusion à des dizaines de mètres de bordures qui devraient être posées.

M. Jean-François Zanetti : il manque les bordures sur le dernier bout de route à gauche en montant. C'était prévu ainsi pour l'évacuation des eaux.

M. André Galley : non M. Brodard me l'a dit.

M. Dominique Zamofing : on tirera cela au clair. Il faut aussi être conscient que ces quartiers ont débuté il y a 20 ans, on ne peut pas toujours tout refaire, mais il est clair que les habitants qui habitent dans ces quartiers paient aussi des impôts et il faut entretenir ces routes à futur.

M. Jean-Yves Jacquaz, Ecuwillens : concernant ce projet de 5 villas sur la parcelle tout en haut, ne serait-il pas possible d'attendre encore une année que ces constructions soient faites afin que les routes soient reprises après que les grosses machines soient passées ? Le carrefour en haut est très serré et il risque d'y avoir des dégâts sur la route. Je proposerais d'attendre que ce soit construit pour reprendre la route.

M. Dominique Zamofing : on prend note de la remarque. Soit on la reprend et on pourrait faire un état des lieux avant les constructions et exiger de remettre en état après ou alors reporter d'une année ou deux en effet. L'optique de la commune était de reprendre tout en une fois. Il y a d'autres quartiers où il faut remettre en état. Il y aura lieu de faire une analyse et de remettre en état par la suite.

M. Jean-Yves Jacquaz : au niveau de la villa de M. Bernard Morel, les regards et l'ACO drain bougent, c'est important que ce soit repris en ordre.

M. Dominique Zamofing : on va refaire le tour en ce qui concerne la route avec l'entreprise Brodard pour tenir compte des points soulevés et on reprendra ces routes lorsqu'elles seront définitivement mises à jour, M. Jean-François Zanetti prend note de la remarque.

Sur le fond on propose de reprendre les routes mais on n'a pas de date, un verbal sera établi.

Pas d'autre question, **la reprise des infrastructures du quartier des Granges – secteur Ecuwillens par le secteur public est approuvée à l'unanimité moins 4 abstentions.**

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Reprise des infrastructures quartier de la Pala – secteur Posieux

M. Dominique Zamofing : L'équipement du quartier de la Pala a été réalisé il y a 5 ans et toutes les constructions de ce quartier sont terminées. Comme pour le quartier des Granges à Ecuwillens, les infrastructures doivent être reprises par la commune après les contrôles d'usage qui ont été effectués. Le quartier de la Pala a été construit bien plus rapidement que le quartier des Granges, petite erreur sur le plan, le dernier bout appartient à M. Andrej Lushnycky.

M. Jean-Pierre Stirnimann : si vous reprenez ces infrastructures, est-ce que les plans sont conformes à l'exécution au niveau des égouts, de l'eau potable et tout le reste, est-ce que cela fait partie de la reprise et est-ce que les plans tiennent la route ? Car sinon ensuite c'est à la commune de payer si ce n'est pas conforme.

M. Dominique Zamofing : pour ce quartier-là qui a été bâti en 5 ans je dirais oui les plans sont conformes à l'exécution. Pour le quartier des Granges c'est un peu plus compliqué car en 20 ans parfois les projets évoluent. Au niveau de l'épuration les collecteurs ont été faits dès le départ, l'eau potable est dans la route c'est ok mais parfois il y a des raccordements privés qu'on ne sait pas par où ils passent. En effet, la remarque est pertinente. Le terrain n'est parfois pas tout à fait comme dans la réalité.

La reprise des infrastructures du quartier de la Pala – secteur Posieux par le secteur public est approuvée à l'unanimité.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Règlement relatif à la gestion des déchets

Le Conseil communal a toujours la volonté de passer de la taxe au sac à la taxe pondérale.

Nous vous soumettons la modification du règlement relatif à la gestion des déchets.

Les éléments qui nous poussent à passer à la taxe pondérale sont les suivants :

Avantages

- Economie de Fr. 80'000.00 budget annuel, ce qui compensera la nouvelle charge financière de la déchetterie.
- Les plastiques dans le sac poubelle représentent du volume mais un faible poids
- Plus d'entretien de la part de la commune dans les quartiers des places container (déneigement, taille et maintien des infrastructures)
- Suppression des conventions pour les places containers (la commune est rarement propriétaire de la place)
- Plus de risques dans les quartiers avec le camion poubelle, qui recule souvent aux heures où les enfants vont à l'école
- Sécurité des employés lors du ramassage (marche pied à l'arrière du camion)
- Plus de bruit le lundi matin dès 05h30 lors du ramassage
- Accessibilité des compacteurs à la déchetterie 7 jours/7

Inconvénients :

- Suppression des containers, les sacs poubelle vont à la déchetterie, moins de flexibilité
- Risque d'odeur en été si les poubelles ne sont pas éliminées régulièrement
- Le quai de la nouvelle déchetterie est équipé et prêt à recevoir deux compacteurs

Voilà les arguments du Conseil communal pour changer de système et passer à la taxe pondérale.

Le Conseil communal propose une modification par rapport à ce qui a été publié dans le bulletin communal. En effet, suite à un avis de droit et une discussion avec Monsieur Werner Hofstetter, citoyen de Posieux, le Conseil communal propose de rajouter à l'article 10 un 6^{ème} alinéa qui a la titulature suivante :

A la demande d'un citoyen en situation de handicap et dont la mobilité est réduite (y compris pour des raisons d'âge), le Conseil communal peut organiser la collecte de ses déchets urbains au sens de l'art. 19.

Cet ajout clarifie l'engagement possible, pour des personnes à mobilité réduite, de l'acheminement des ordures ménagères à la déchetterie, en raison de la suppression des containers dans les quartiers.

Je passe la parole au Président de la commission financière :

M. Jean-Pierre Jorand : La Commission financière a pris connaissance des modifications du règlement relatif à la gestion des déchets. Ces modifications s'inscrivent dans la nouvelle méthode d'élimination des déchets ménagers basée sur la taxe au poids en lien avec la nouvelle déchetterie. Cette manière de faire permettra d'atteindre la couverture minimale de 70 % des coûts induits. En ce qui concerne l'organisation de la collecte des déchets, la Commission financière ne se détermine pas sur ce changement de procédé.

M. Dominique Zamofing : je reviens sur l'impact financier pour cette nouvelle déchetterie :

Charge financière supplémentaire nouvelle déchetterie, dès 2023 :

- Intérêts	13'750.00
- Amortissement	75'000.00
- Total	88'750.00

Economie possible grâce à la taxe pondérale, ce qui est le but du Conseil communal, dont les membres sont aussi citoyens et contribuables comme vous, on essaie de rationaliser et on peut économiser les points suivants :

- Collecte supprimée le lundi matin	55'000.00
- Entretien places containers, achat containers	10'000.00
- Achat de sacs poubelle	6'000.00
- Diminution heures employés communaux	10'000.00
- Total	81'000.00

Il restera la collecte à la déchetterie, la vidange de la benne se fera à raison de Fr. 200.00 par transport à Saidef. On n'achète plus de containers depuis quelques années, mais si le règlement devait ne pas passer il faudrait remettre l'ouvrage sur le métier, assainir certaines places et racheter des containers.

Dans le règlement, les possibilités de la taxe pondérale vont jusqu'à 60 ct/kg sans que l'on modifie le règlement. Le Conseil communal s'est fixé à une **taxe pondérale de 45ct/kg** de déchets évacués dans le compacteur. Les communes environnantes ont une taxe pondérale autour de 50ct/kg. Nous proposons dans un premier temps de partir à 45ct/kg. Nous verrons si nous arriverons à couvrir un minimum de 70% le chapitre des déchets à l'avenir. Si nous ne passons pas à la taxe pondérale, nous en resterons à la situation actuelle et le prix des sacs actuellement nous couvrirons à 57 % les ordures ménagères. Nous serions donc obligés d'augmenter d'une part la taxe de base et aussi la taxe des sacs. C'est pourquoi nous souhaitons passer à la taxe pondérale, qui est plus que majoritairement effective dans les communes fribourgeoises. J'ouvre la discussion sur cet objet.

Mme Lucille Keller, Ecuwillens : la résistance contre ce projet de changement de collecte pour nos ordures est partie d'une personne en situation de handicap dont je me souviens de son très bon discours qui avait été applaudi et c'est parti dans une optique de protection des minorités, ce qui est déjà une très bonne chose en tant que telle. Je ne pense pas qu'il s'agit d'une minorité si on ajoute toutes les personnes à mobilité réduite, les personnes plus âgées et peut-être aussi les familles qui n'ont pas toutes beaucoup de temps et des enfants, on ajoute aussi peut-être les personnes qui souhaitent éventuellement vivre sans voiture et les habitants de Posieux, et je trouve que c'est vraiment revenir en arrière. Un service public moderne doit prendre en charge la récolte des déchets, vraiment, c'est important je trouve. En plus, le transport du sac à ordures de chaque ménage jusqu'à la déchetterie cela va beaucoup augmenter le trafic et ce sera difficile pour les quartiers où la circulation va passer et il faut voter pour un service public fort et pas pour une épargne de Fr. 81'000.00.

M. Dominique Zamofing : merci pour vos remarques. Nous avons eu cette discussion avec M. Hofstetter et on a trouvé un accord en ce qui concerne les personnes à mobilité réduite. En général les gens vont chaque semaine voire tous les 10 jours à la déchetterie, qu'ils aillent avec leur sac poubelle ou pas, c'est un fait, on a le comptage des voitures. On n'enlève pas le service à la population, de collecter les déchets non plus, c'est accessible 7 jours sur 7, vous pouvez aller en vélo si vous voulez avec votre sac poubelle sur le porte-bagage il n'y a personne qui va vous en empêcher. Nous ne sommes pas si fermés, si un citoyen doit changer les deux hanches, la commune va aussi rendre ce service-là. Je ne suis pas si sûr qu'il s'agit de revenir en arrière. Il faut être clair : nous pouvons vivre avec mais de toute façon on devra augmenter les sacs taxés de Fr. 2,80 à plus de Fr. 4.00, car on ne couvre pas le 70 %. Tous étaient heureux d'inaugurer cette nouvelle déchetterie, on est tous satisfait je crois du fonctionnement de cette déchetterie. Maintenant il faut aussi l'assumer financièrement ; si la majorité de la population est d'accord de payer plus et de garder les containers, le peuple

est souverain et le Conseil communal s'alignera, mais on devra augmenter les sacs poubelles, qu'on le veuille ou pas.

Nous nous sommes renseignés dans les autres communes, ils ne sont pas envahis de téléphones de personnes qui ne pourraient pas aller à la déchetterie régulièrement. Un exemple quand même les gens de Vuisternens-en-Ogoz vont à la déchetterie à Farvagny. Ils ont acheté un compacteur pour le poser à Vuisternens ; les gens vont quand même à Farvagny : la première année le compacteur de Vuisternens a été vidé deux fois, la 2^{ème} année une fois puis la 3^{ème} année ils ont remis le compacteur à Farvagny, c'est un fait établi que les gens déposent leurs déchets urbains en allant à la déchetterie, ce n'est pas le Conseil communal de Hauterive FR qui l'a inventé.

Mme Anne-Marie Macheret, Posieux : nouvelle habitante d'un immeuble neuf à Posieux devant lequel il y a un container, ce n'est pas la commune qui s'occupe de son entretien et de la propreté du coin. C'est une co-propriété. Je suis très fâchée de ce projet de compacteur, parce que je trouve que c'est un service à la population de venir chercher les poubelles, je ne sais pas du tout où stocker ma poubelle dans cet immeuble le jour où elle est pleine. Cela sent mauvais, je ne vais quand même pas la stocker sur mon balcon. Aujourd'hui aussi on parle de pollution, de climat, etc. penser à toutes ces personnes qui vont aller 2-3 fois par semaine en voiture à l'aérodrome déposer leur poubelle, je ne comprends pas très bien ce projet, je pense aussi aux personnes qui n'ont pas de voiture, aux personnes âgées, je ne suis pas d'accord avec ça, ou au moins avoir un compacteur à Posieux, parce que les gens d'Ecuvillens sont avantagés par rapport à ceux de Posieux.

M. Dominique Zamofing : merci pour la remarque. Je vous retourne la question comment font les gens pour aller à la déchetterie actuellement ? Nous avons 0 demande pour que la commune prenne en charge les déchets de citoyens pour aller à la déchetterie à Ecuvillens, c'est la situation actuelle. Concernant l'installation d'un compacteur à Posieux, on s'est posé la question de l'ancienne déchetterie mais on ne veut pas la circulation dans une zone 30 à l'heure et près de l'école. De plus, l'avantage d'avoir 2 compacteurs au même endroit, c'est que si un est plein on peut entamer le 2^{ème}. Si le compacteur est plein le samedi matin à Ecuvillens et il n'y a pas un 2^{ème} à côté, que vont faire les gens ils vont aller à Posieux ou ils vont mettre leur poubelle à côté du compacteur, car la commune n'est pas capable de vidanger les compacteurs suffisamment régulièrement. Partout où nous sommes allés regarder les communes ont deux compacteurs l'un à côté de l'autre, ainsi on ne transporte pas les compacteurs à moitié vide. C'est pour cette raison que nous opterions pour deux compacteurs à Ecuvillens. Si on souhaite mettre un compacteur à Posieux je vous défie de trouver un endroit où le mettre.

Mme Lucille Keller : vous répliquez qu'un ménage va chaque semaine à la déchetterie, je peux vous assurer que ce n'est pas du tout le cas chez nous et je pense que c'est le cas chez bien d'autres gens. On a de la place pour stocker des choses qui ne sentent pas, mais on ne peut pas stocker à la maison chez soi le sac à ordures qui sent mauvais. Je ne pense pas que votre argument tient la route. Ce n'est pas la même chose d'aller une fois par mois ou chaque semaine à la déchetterie.

M. Dominique Zamofing : je comprends votre argument, on ne va pas nier qu'il y aura des trajets que pour le sac poubelle, et on ne peut pas tenir compte de toutes les minorités dans tous les secteurs.

Mme Catherine Leibzig, Ecuvillens : en terme d'écologie ce n'est pas terrible, d'aller une fois pour amener le sac poubelle et une autre fois lorsque la déchetterie est ouverte, est-ce que l'horaire d'ouverture de la déchetterie sera élargie pour permettre justement un peu d'écologie afin que l'on ne se déplace pas deux fois ?

M. Dominique Zamofing : pour l'instant on n'a pas prévu d'ouvrir plus, ce qui ne conviendrait d'ailleurs jamais à tout le monde. Le compacteur sera en dehors de la déchetterie, accessible en tout temps. On doit aller de l'avant avec cette situation. Je comprends qu'il y a des sacs poubelles qui ne sentent pas bon, est-ce que c'est une obligation de l'éliminer tout de suite ? On peut aussi le mettre dans un bidon fermé et on va avec deux sacs poubelles à la

déchetterie au lieu de un. Des boîtes de conserve puent et on n'est pas obligé de les mettre dans notre chambre à coucher. Des solutions sont trouvées si on est un peu astucieux.

M. Jean-Marc Kuhn : sur les 2'740 habitants, combien paient la taxe-poubelle ?

M. Dominique Zamofing : aux comptes 2020, 385 ménages qui payaient la taxe de base pour une personne, 540 pour deux personnes, 92 ménages pour 3 personnes et plus, et 41 commerces, ce qui fait environ 1'000 ménages.

M. Jean-Marc Kuhn : cela fait donc Fr. 81.-/ménage. L'entretien des places est à enlever. Pour avoir vécu cela dans une commune, si un compacteur est en panne, tous les gens vont lancer leur sac d'ordures sur la pile déjà en place. Un fonctionne, l'autre pas. Vous allez bêtement sur celui qui ne fonctionne pas, les gens ne regardent même pas.

M. Dominique Zamofing : L'avantage qu'on a c'est que les compacteurs sont sur le site édilitaire, le personnel édilitaire va tous les matins et tous les soirs sur le site, ce sera contrôlé.

M. Jean-Marc Kuhn : tout à fait d'accord mais cette personne doit perdre du temps à ranger tous ces sacs. 2^{ème} point au niveau des accidents, vous parlez du camion-poubelles qui va dans les quartiers à 6h00 du matin et que c'est dangereux pour les enfants. Personnellement je pars tous les lundis matins à 6h00 et je ne vois pas d'enfant à cette heure vers l'école.

M. Dominique Zamofing : le camion commence à 6h00 et termine vers 8h30.

M. Jean-Marc Kuhn : tout à fait, mais les dames qui amènent les enfants à l'école en voiture sont tout aussi dangereuses que le camion poubelles.

M. Dominique Zamofing : je vous rejoins, ça c'est certain.

Mme Pascale Chavaillaz, Posieux : vous parlez de solidarité entre voisins ou connaissances, et famille pour s'entraider. Personnellement j'habite un quartier très familial avec des familles à plusieurs enfants et qui ne sont pas motorisées, donc cela va vraiment poser un problème de stockage de ces sacs à ordures, on n'a pas de lieu de stockage. Si on doit nous-mêmes acheter des containers pour mettre nos propres poubelles sur la terrasse ou à la cave cela ne va pas aller. Nous avons droit à un service public compétent et qui est au service de la population. Tous les citoyens ne peuvent pas compter sur de la famille ou du bon voisinage, souvent ce sont des gens assez isolés et je les vois mal demander à chaque fois à ce qu'on prenne leur poubelle. Et 2^{ème} remarque, effectivement, c'est beaucoup plus polluant que chacun prenne sa voiture pour amener son sac poubelle.

M. Dominique Zamofing : le service public se paie aussi, il n'y a pas mille solutions. Pour certains c'est pas grand-chose de passer de Fr. 2.80 à Fr. 4.00 le sac, mais pour d'autres ce sera un trou dans le budget. De toute façon on doit augmenter les taxes, on ne pourra pas financer par l'impôt le système actuel. C'est un choix personnel de société, on n'est pas une commune à part ; Neyruz cela fait 10 ans qu'ils ont la taxe pondérale et c'était aussi un débat d'1h30 à 2h00 à l'assemblée et ils n'ont pas de réclamations, c'est un choix que l'on doit faire en toute connaissance de cause.

M. François Noël, Ecuwillens : je n'ai peut-être pas vu mais j'aimerais savoir le prix de ces compacteurs.

M. Dominique Zamofing : on est en train de parler du règlement pour les 2 compacteurs ; on ne les a pas encore achetés, c'est environ Fr. 200'000.00 pour 2 compacteurs pour une durée de vie d'environ 20 ans. Le règlement ne nous permet pas de les acheter, on le ferait dans un deuxième temps.

Mme Fabienne Vieli, Ecuwillens : vous parlez de mettre un bidon fermé, tout le monde n'a pas un balcon et les étés sont toujours plus chauds. Tout le monde n'a pas un balcon et ne va pas garder le bidon dans sa cuisine.

M. Dominique Zamofing : c'est clair pas tout le monde a un balcon mais en principe il y a une cave. Mais c'est une bonne remarque et on ne dit pas qu'il y a zéro difficulté. C'est juste un autre choix pour évacuer ces déchets.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : je soutiens la position d'un certain nombre de personnes qui se sont exprimées avant moi : augmentation du trafic de voitures et des émissions de CO2, un

camion qui passe durant 3 heures un matin émettra moins de CO2 que le trafic de voitures supplémentaires, en plus du trafic usuel pour amener les encombrants à la déchetterie, donc je suis opposé à ce nouveau système.

M. Francis Chollet : j'ai eu le plaisir d'expérimenter l'usage d'un compacteur durant 7,5 ans à Vuisternens-en-Ogoz en tant que responsable de ce dicastère. Et bien tout ce que j'ai entendu comme craintes, je ne les ai jamais vues apparaître. Au début on a toujours peur de ce qui est nouveau, mais cela fonctionnait parfaitement bien et rien n'est parvenu au secrétariat. De temps en temps il y avait juste un forcené qui envoyait un coup de poing dans le cadran. Nous avons demandé une caméra qu'on n'a pas obtenue pour des raisons de protection de la sphère privée. Autrement c'était un système qui rendait tout à fait le service qu'on attendait et pourtant il n'y en avait qu'un à Vuisternens. Je peux donc vraiment vous assurer que cela marchait très bien.

M. Dominique Zamofing : merci pour ce témoignage d'un praticien de ces compacteurs.

M. André Galley : Comment cela se passe-t-il pour les containers avec les plombs, que l'on paie assez chers d'ailleurs ? On doit tous les jours aller à la déchetterie ?

M. Bertrand Jacquaz : les containers avec plombs n'existeront plus, donc on parle des déchets ménagers.

M. Jean-Pierre Stirnimann : je suis un peu surpris de la discussion, quand on a voté pour la déchetterie ces compacteurs figuraient déjà dans le projet. Maintenant il faut en finir et je suis pour aller avec ce règlement. Par contre à l'article 22 : est-ce bien clair que la taxe de base couvre les frais de collecte ?

M. Dominique Zamofing : en effet on parle de collecte dans les quartiers ou à la déchetterie. On transporte le container de la déchetterie à la Saidef, cela fait partie de la collecte à nos yeux. On ne va pas pinailler sur les termes mais c'est le principe.

Je souhaite relever la chose suivante : on parle de qualité, de prestations, pour les familles si elles passent de Fr. 2.80 à Fr. 4.00 le sac poubelle ce sont ces familles qui seront pénalisées en premier, donc pour ces familles c'est aussi un aspect social, Fr. 1.- reste Fr. 1.-, notre optique c'est de ne pas augmenter les taxes pour aussi éviter ces désagréments pour les familles avec enfants. Nous sommes convaincus que c'est la bonne décision et suite au témoignage de M. Chollet, puisque finalement beaucoup de gens ont des craintes de ce fonctionnement, des déplacements, mais on est la seule commune dans la région à avoir encore la taxe au sac, avec les containers dans les quartiers. Alors pourquoi est-ce que ce serait insurmontable pour nous d'avoir deux compacteurs dans notre nouvelle déchetterie alors que les autres depuis 10 ans ont les compacteurs et ne viennent pas chaque année à charge pour dire que cela ne va pas. Si on serait les précurseurs dans toute la Sarine toutes les questions se justifieraient et nous pourrions avoir des craintes, mais nous sommes la dernière commune dans la région à avoir ces places containers.

M. Philippe Zbinden, Posieux : je ne suis pas du tout contre le principe de la taxe au poids, la seule précision que j'aimerais avoir, pour tous les artisans, entreprises et autres devront du coup avoir leur propre solution, vu qu'il n'y aura plus de container avec les plombs. Ce sera d'acheter un compacteur ou trouver une autre solution.

M. Dominique Zamofing : ce qui va dans les containers avec plombs ce sont les déchets collectés comme tout citoyen, et ces sacs seront amenés à la nouvelle déchetterie dans le compacteur.

M. Hugo Zbinden, Posieux : j'aimerais revenir sur le prix des sacs si l'on ne part pas avec les compacteurs, concernant l'aspect social, le jour où un sac de 35 lt coûte Fr. 4. - voire même plus pour les familles avec enfants, je pense qu'ils vont souffrir de ces taxes. Avec les taxes au poids c'est quand même moins cher, je n'ai pas envie non plus de garder ces sacs chez moi mais je pense que pour l'habitant moyen ce serait mieux de passer à la taxe au poids.

M. Dominique Zamofing : voici la projection des prix maximums si le règlement est refusé. On prend la charge financière de la nouvelle déchetterie et on laisse les prix identiques, on reste à un taux de 57.3 %, ce qui n'est pas suffisant si on en reste là, on sera obligé d'augmenter la

taxe. Concernant les prix maximums pour la taxe de base, Fr. 75.00 (1 adulte) – Fr. 150.00 (2 adultes) – Fr. 200.00 (3 adultes et plus) ce serait la taxe maximale que l'on pourrait prélever selon notre règlement. Si on augmente la taxe de base, on arrive à 72% ; les Fr. 80'000.00 seront à payer, pour certains cela paraît peu, pour d'autres beaucoup.

Mme Lucille Keller, Ecuwillens : j'ai juste une petite question : ce ne serait pas possible de faire passer ça sur les impôts, est-ce qu'il y a seulement la taxe par tête ou on pourrait prendre sur les impôts ? **M. Dominique Zamofing** : la loi impose 70 % minimum de couverture par la taxe, c'est le pollueur payeur. Pas tout le monde est d'accord de financer le ménage qui est seul ou avec beaucoup d'enfants. C'est une obligation que celui qui pollue plus paie plus.

M. Jean-Marc Kuhn : remarque : en mettant la taxe au poids à 45 centimes, le tri ne se fera plus, certains ont beau secouer la tête, 45 centimes le kilo pas de problème, on bourre le sac, tout le monde a beau dire non maintenant, mais je l'ai vécu.

M. Dominique Zamofing : je ne suis pas tout à fait de votre avis car dans la vie, c'est le porte-monnaie qui commande. Cela peut paraître rien 45 centimes le kilo, mais quand on ira mettre deux sacs de 5 kilos chacun cela nous parlera déjà un peu plus. On parle d'écologie et tout à coup on met la taxe pondérale et les gens ne vont plus trier, cela m'étonnerait beaucoup. Chacun a pu se faire son avis sur la situation et on ne va pas prolonger le débat, on va passer en revue les articles de ce règlement.

Nous allons passer le règlement article par article :

Art. 10 La modification à l'article 10 al. 3 clarifie quel type de déchets peuvent être éliminer à la déchetterie.

Le rajout de l'al. 6 clarifie la possibilité aux personnes à mobilité réduite de déposer une demande à la commune pour acheminer les déchets urbains aux compacteurs.

Art. 19 précise l'endroit où l'on dépose les sacs poubelles.

Art. 21 modifie la dénomination de taxe au sac ou au plomb par taxe au poids

Art. 22 Idem que l'article 21.

Art. 23 Il stipule le tarif maximum pour lequel le Conseil communal est compétent pour une éventuelle augmentation. Il reprend la possibilité d'éliminer les couches culottes et précise l'endroit où celle-ci doivent être déposées à la déchetterie.

Art. 24 Cet article mentionne la possibilité du prorata des jours d'établissement dans notre commune, une personne qui déménagerait payerait la taxe au prorata de son établissement et celle qui arriverait pour s'établir ce serait identique. Toujours dans l'article 24 qui est redevable de la taxe et la modalité de perception.

La discussion a été faite concernant ce règlement, nous passons au vote par mains levées :

Le règlement est approuvé par 78 voix, 20 contre et 6 abstentions.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : Règlement du cimetière

La modification du règlement du cimetière porte essentiellement sur la possibilité de mettre des tombes cinéraires. Il s'agit de donner la possibilité de mettre à un endroit du cimetière des tombes qui peuvent accueillir des urnes qui sont mises en terre plutôt que dans le columbarium. Les dimensions des tombes sont décrites dans le règlement.

Art 2 : donne la possibilité de déléguer à une commission du cimetière

Art 3 : précise que les enfants ne doivent pas être laisser sans surveillance

Art 5 : précise les dimensions des tombes cinéraires

Art 10 : donne la possibilité pour le Conseil communal d'ordonner l'entretien des tombes délaissées

Je donne la parole à Monsieur Jorand pour la commission financière

La Commission financière a pris connaissance des modifications du règlement du cimetière. Ces dernières ne concernant pas la partie financière du règlement, **la Commission financière propose d'approuver ce règlement.**

J'ouvre la discussion. Pas de question. **Au vote à mains levées, la modification du règlement est acceptée à l'unanimité.**

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : Plan de législature 2021 - 2026

Le Conseil communal a durant l'automne élaboré le plan de législature de la période 2021-2026. Ce plan servira de fil rouge pour la période. Il n'est pas figé dans le marbre et toutes les idées ou projets seront analysés en temps voulu. Nous sommes conscients que tout ne pourra être réalisé et que peut-être, d'autres éléments pourront venir se greffer en fonction des événements ou des urgences que ne sont pas prévisibles. J'ouvre la discussion.

M. Maurice Clerc : je dois d'abord dire qu'il y a des choses très intéressantes dans ce plan de législature, mais il y a peut-être aussi des choses qui manquent encore, je ne vois pas par exemple l'assainissement de la halle de gym, la réduction du trafic pendulaire qui provoque des bouchons, on n'est pas les seuls concernés mais on est aussi concerné, on pourrait aussi avoir quelque chose sur le tissu économique, les emplois dans la commune, les problèmes sociaux, il manque une ou deux choses qui me semblent importantes si on veut penser à l'avenir. J'ai aussi une question concernant le réseau VTT dans les forêts, quand on parle de pistes cyclables, il faudrait peut-être prioritairement penser à faire quelque chose sur les routes où le trafic est important. Voilà quelques questions que je pose déjà.

M. Dominique Zamofing Merci. Concernant la halle de gym elle est mentionnée en page 53 : assainissement échelonné des bâtiments communaux, halle de gym, route de Fribourg 77, auberge communale La Pinte. Concernant les pistes VTT, c'est une volonté des citoyens qui souhaitent être dans la nature, on a beaucoup de chemins forestiers, parcours pour s'entraîner et admirer les paysages. C'est pour établir un réseau qui relie les pistes déjà faites et il y a lieu d'étudier cela. Les pistes cyclables seront prises en charge par le canton, selon la nouvelle loi sur les routes. Une piste cyclable se fera entre Villars-sur-Glâne et Agroscope dans les 2-3 prochaines années. Les gens qui iront travailler en ville pourront en bénéficier. Ce sera une bande cyclable en dehors de la circulation, sur laquelle les cyclistes se croiseront. Les autres pistes cyclables on ne va pas prendre cela en main car finalement c'est le canton qui va les financer.

Ce plan de législature n'est pas exhaustif ; c'est indéniable que chaque citoyen aurait quelque chose à ajouter, c'est notre volonté pour les 5 prochaines années.

Pas d'autre question, le point 9 est clos.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : informations du Conseil communal

M. Dominique Zamofing :

Lors de l'assemblée des comptes, une demande de crédit avait été validée pour la création d'une place de jeux devant l'administration communale. Celle-ci avait été acceptée par 71 oui, 50 non et 21 abstentions. Manifestement, cet objet n'a pas trouvé une majorité suffisante pour affirmer que c'est un excellent projet.

Le Conseil communal, suite à cette assemblée, a repris contact avec le Conseil de Paroisse pour lui expliquer de vive voix la problématique et sa vision du centre du village d'Ecuvillens. Cette séance constructive a trouvé écho auprès des conseillers paroissiaux. Le Conseil de

Paroisse, en date du 25 novembre 2021 a rendu une réponse positive pour la mise à disposition d'une partie du terrain du jardin de la cure pour la création d'une place intergénérationnelle au centre du village d'Ecuvillens.

Une commission d'étude sera créée et sera présidée par Monsieur Patrick Cudré-Mauroux. Il sera accompagné de Monsieur Bernard Thalmann, Monsieur Giovanni Russenberger pour la paroisse. Cette commission sera complétée par des citoyens.

Elle aura comme but d'analyser la faisabilité de la création d'une place intergénérationnelle au centre du village d'Ecuvillens.

Le crédit pour la place de jeux est pour le moment gelé. Le Conseil communal proposera son annulation si le futur projet trouve une majorité auprès de la population.

Le Conseil communal remercie déjà le Conseil de paroisse pour sa collaboration.

✓ **Antenne 5G**

Une mise à l'enquête pour une antenne 5G au réservoir de Rimbotzat a été publiée au début novembre. Cette procédure a fait l'objet d'oppositions.

Avant cette procédure, le Conseil communal a rencontré les responsables du projet de Swisscom pour avoir des informations sur les procédures, la puissance et le rayonnement de ces antennes.

Pour mémoire, Swisscom a un mandat de la Confédération pour le déploiement de la 5G sur tout le territoire suisse.

On peut être pour ou contre la 5G. Comme pour toutes les antennes, le rayonnement maximum est limité à 5 volts par mètre. La norme de l'OMS est de 50volts/m, donc la norme suisse est dix fois plus restrictive.

Des contrôles sont faits une fois que l'antenne est en fonction. S'il est vrai qu'à de nombreuses reprises en Suisse, ces antennes diffusaient des rayonnements supérieurs à la norme, des contrôles sont effectués par les services de l'environnement respectifs des cantons. En cas de dépassement, des modifications sont imposées pour que la valeur limite ne soit pas dépassée.

Pour l'antenne mise à l'enquête, la commune va rendre son préavis qui exigera des services de l'état qu'ils procèdent régulièrement au respect des valeurs et à ce que le résultat de ces valeurs lui soit communiqué.

Nous avons sur notre commune, 4 antennes potentiellement transformables en 5G.

✓ **Borne E Move pour les voitures électriques**

Lors de la réfection de la place de parc derrière le restaurant, le Conseil communal a opté pour la pose de borne de recharge pour les voitures électriques.

Si vous possédez une voiture électrique, vous pourrez à l'avenir faire le plein de votre voiture tout en vidant votre verre durant l'apéro.

Vous pourrez faire de même sur le parking du restaurant de l'aérodrome qui est aussi équipé de deux bornes. Avis aux amateurs.

✓ **Le projet d'installation photovoltaïque**

M. Patrick Cudré-Mauroux présente le projet. Le Conseil communal s'est vraiment réjoui de la réponse très positive de la population de la commune à cette mesure, qui fait partie du programme Energie Suisse. Selon les estimations et l'expérience du bureau de planification qui nous accompagne, le groupe Planair, pour une commune de notre taille, il y aura environ 40 personnes qui assistent à la première séance d'informations, 20-25 à la deuxième séance. Vous avez été pas moins de 93 personnes à la première séance d'informations, c'était en novembre. Celle du 23 novembre a été suivie par pas moins de 67 personnes, on a reçu toutes et tous une certaine masse d'informations sur le

photovoltaïque et sur le processus qui allait être suivi. Pour la suite, tous les participants qui se sont inscrits ont reçu un formulaire qui est assez détaillé, à remplir jusqu'au 31 janvier 2022. Le retour de ce formulaire vaut comme inscription et engagement au processus. En février 2022, Planair va préparer un dossier pour chaque participant et la mise sur pied d'un cahier des charges commun ; en mars, on va faire appel aux trois installateurs qui ont été choisis et ils auront le mois de mars pour préparer les offres. A titre d'information, au niveau des trois installateurs qui ont été choisis, il s'agit de Electricité Galley à Posieux qui travaille avec l'entreprise Gedest SA, de Dimensions solaires Sàrl à Farvagny et du Groupe e connect à Matran. Les offres seront ensuite évaluées au mois d'avril et le choix des installateurs aura lieu entre les mois de mai et juin 2022. Les travaux se feront début du 2^{ème} semestre 2022. Un grand merci pour les réponses positives qui ont été données par les propriétaires intéressés.

✓ **La commission Senior+**

La commission Senior+ a été constituée suite au retour des inscriptions des personnes intéressées à intégrer cette commission. 18 candidats se sont annoncés.

Le Conseil communal dans son choix a priorisé les candidatures des citoyens en âge de retraite et qui ne sont pas déjà engagés dans une commission communale ou un projet communal.

Elle sera composée de Madame Véronique Zapf et Monsieur Hicham Frossard pour le Conseil communal.

Ont été retenus parmi les citoyens : Madame Cécile Gachoud, Madame Fabienne Vieli, Madame Francine Python, Monsieur Claude Gaston et Monsieur Roger Galley.

Le Conseil communal remercie d'ores et déjà ces personnes pour leur engagement pour ce projet. Nous remercions également les autres candidats non retenus. Nous gardons vos noms bien au chaud et en cas de défection ou de retrait de l'une ou l'autre personne dans le futur nous ferons appel à vous.

✓ **Administration communale**

Madame Caroline Blanc a intégré l'administration communale au 1^{er} décembre. Elle est en charge du poste du contrôle des habitants. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du personnel communal et lui souhaitons beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Monsieur Olivier Clément intègre également le personnel communal pour un poste à 30%. Son rôle dès le 1^{er} janvier 2022 sera de gérer les constructions par le système Friac, le contrôle des constructions et la police du feu. Il renforcera également les employés communaux pour ce qui concerne l'eau potable. Bienvenue à Monsieur Olivier Clément dans son nouveau rôle dans la commune de Hauterive FR.

✓ **Edilité** Comme vous en avez été informés par tout ménage, Monsieur Jean-François Zanetti quittera son poste de Conseiller communal pour endosser le rôle de responsable de l'édilité de la commune de Hauterive FR au 1^{er} février 2022.

Persuadé d'avoir fait un excellent choix, le Conseil communal a un œil qui pleure et un œil qui rit. Un œil qui pleure, car Jean-François fut durant 11 ans un excellent Conseiller communal qu'il faudra remplacer. Ses connaissances du domaine routier et de l'eau potable ont fait que durant ces 11 ans, ce dicastère très complexe et exigeant fut géré à la perfection.

Un œil qui rit car nous sommes persuadés que nous avons fait un excellent choix.

Jean-François, de par ses connaissances et son parcours professionnel, saura mener l'équipe de l'édilité avec compétence et doigté.

Nous lui souhaitons beaucoup de succès et de satisfaction dans sa nouvelle fonction qui sera la sienne. Il sera naturellement remercié comme il se doit lors de l'assemblée d'avril 2022.

Nous vous rappelons qu'une élection complémentaire est agendée le 13 février 2022 avec un dépôt de liste au 3 janvier 2022. Avis aux amateurs qui souhaiteraient rejoindre le Conseil communal.

- ✓ Le **memento.ch**, outil de plus en plus utilisé par nos citoyens poursuit sa progression et cela de manière réjouissante.

Merci à Claudio Berta, Monique Aebischer, Chantal Duennenberger, Jean-Denis Chavaillaz, René Gendre et Charly Bongard pour le temps consacré à ce projet.

Pour la deuxième année consécutive, un concours photo a été organisé et pour proclamer les résultats, je cède la parole à Monsieur Jean-Denis Chavaillaz pour la proclamation des résultats.

La commune de Hauterive FR en collaboration avec le memento a organisé son troisième concours photographique (et non deuxième), chaque année sur un autre thème. Cette année c'était le thème des saisons à Hauterive FR. Je ne vais pas tergiverser, le concours a remporté un succès un peu moindre, dans le sens où il y a eu moins de participation que les autres années, un signe peut-être que le principe s'essouffle un peu. C'est pourquoi le memento va proposer de passer à autre chose, où les citoyens pourront participer directement. Je rappelle le principe du concours : les photos me sont envoyées par e-mail, ensuite elles sont adressées individuellement aux 7 membres du Jury que vous voyez à l'écran : ce sont les membres de l'équipe le memento et M. Bernard Thalmann, conseiller communal en charge de la culture. Ensuite individuellement, chaque membre du Jury établit son classement propre, selon les critères choisis (respect du thème, originalité, qualité, impression générale). Pour nous jurés qui sommes amateurs, nous jugeons avec nos tripes. Voici le classement :

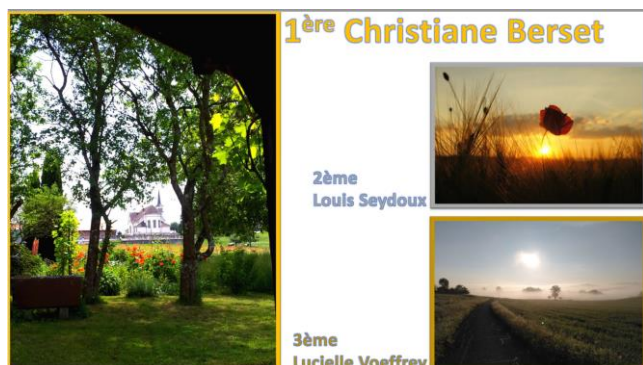
Hiver



Printemps



Eté



Automne



Un bon de Fr. 200.- dans un restaurant du village est gracieusement offert par la commune aux lauréats de chaque saison.

Un grand merci au Conseil communal pour son soutien et félicitations à tous les candidats.

M. Dominique Zamofing : merci à Jean-Denis pour sa présentation, merci à tous les candidats participants et à toute l'équipe du memento pour leurs fructueuses idées.

Je donne maintenant la parole aux citoyens.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : divers

M. Dominique Zamofing : A qui puis-je donner la parole ?

M. Maurice Clerc : dans le message du syndic je lis qu'il parle d'une baisse d'impôts pourrait être faite. Est-ce qu'on pourrait en savoir plus sur la motivation pour cette éventuelle baisse d'impôts, qui la souhaite et pour quelle raison ?

M. Dominique Zamofing : la raison est la suivante, depuis les 10 dernières années si ce n'est plus, chaque année on fait des excédents de bénéfices sur les comptes. On a baissé l'impôt de 74 à 72 centimes il y a 3 ans mais pas reconduits les deux dernières années. En effet, sur un budget c'est difficile de baisser l'impôt, ce sont finalement des montants estimés. Nous préférons, le cas échéant s'il y a un bénéfice respectable, de proposer à l'assemblée de faire une réduction sur le solde d'impôts selon le bouclage des comptes de l'année précédente pour chaque citoyen. Ce n'est qu'une supposition, il faudrait analyser les comptes 2021 avant de proposer une réduction, qui est tout à fait réglementaire, soit dit au passage.

M. Maurice Clerc : cela veut dire que ce sera un objet qu'on risque de devoir voter au mois d'avril ?

M. Dominique Zamofing : tout à fait.

M. Roger Galley, Ecuwillens : avez-vous des nouvelles concernant le carrefour du Tronc Bourlo, il semble qu'avec l'augmentation de la circulation cela devient toujours plus dangereux et aux heures de pointe d'entrer sur cette route.

M. Dominique Zamofing : Le projet évolue car l'ingénieur nous a fait une proposition qu'on a transmise au canton pour examen et nous avons demandé un rendez-vous d'ici la fin de l'année au Service des ponts et chaussées pour examiner ce projet de rond-point « de diamètre inférieur ». L'affaire suit son cours.

M. Olivier Clément commandant des pompiers de Hauterive, je suis surpris par une remarque au point 4.2 de M. Lushnycky, qui a relevé que les pompiers n'étaient pas disponibles à certaines heures de la nuit pour éteindre un feu. Je voudrais juste préciser que vous payez beaucoup d'impôts pour ce service, donc utilisez-le, restez dans votre salon et composez le 118, nous interviendrons en général dans une moyenne de 8 minutes.

M. Baptiste Zamofing, Posieux : j'aimerais juste au nom de la société de jeunesse remercier la population et le Conseil pour les nouveaux locaux qu'on a dans le bâtiment de l'édilité à Ecuwillens et c'est vraiment super pour travailler préparer les chars pour les girons, Carnarive et autres. d'avoir les locaux à disposition. Applaudissements.

M. Eric Marchon, Posieux : étant donné que vous pouvez faire l'acquisition de bandes pour le inline, je proposerais maintenant d'utiliser ce support pour mettre de la publicité et faire du sponsoring pour l'école ainsi des noms pour soutenir les activités de l'école,

M. Dominique Zamofing : bonne idée, on en prend note.

Nous arrivons au terme de cette assemblée. Je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation de ce soir, mais aussi de votre fidélité, de l'intérêt que vous portez aux affaires communales ainsi que de la confiance que vous témoignez à vos autorités dont le seul souci est la garantie de la qualité de vie, des prestations aux citoyens et à la bonne gestion des deniers communaux. Je remercie également mes collègues du Conseil communal pour leur confiance et leur engagement sans faille tout au long de l'année.

Je tiens à remercier, en cette fin d'année, le personnel communal de l'administration, de l'édilité, les auxiliaires, les membres des commissions communales, le corps enseignant, les sapeurs-pompiers et les membres du Memento.ch.

Merci pour votre engagement et votre fidélité.

Merci également à vous chers citoyens de la commune de Hauterive FR pour votre fidélité aux assemblées communales, pour le soutien envers vos autorités et pour tout ce que vous apportez pour que Hauterive FR soit une commune où il fait bon vivre.

Excellentes fêtes de fin d'année à tous, restez en bonne santé et vive la commune de Hauterive FR. On vous donne rendez-vous au sous-sol de la salle pour les détenteurs d'un passe 2G. Pour les autres nous sommes malheureusement obligés de se dire au revoir pour cette soirée. Je clos ainsi cette assemblée du budget 2022.

Merci beaucoup et excellente fin de soirée à toutes et tous, bonnes fêtes !

La séance est levée à 22h39.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :



Chantal Duennenberger



Le Syndic :



Dominique Zamofing

Commune de Hauterive (FR)

Commission financière

Ecuvillens, le 9 décembre 2021

Assemblée communale du 14 décembre 2021

Rapport de la Commission financière

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs,

En vue de la préparation de l'Assemblée communale du 14 décembre 2021, la Commission financière et le Conseil communal se sont rencontrés le 22 novembre 2021. Lors de cette séance, des

informations complémentaires ont été transmises en plus des documents déjà remis. La Commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base :

Point 2 de l'ordre du jour : Règlement sur les finances communales

La Commission financière a discuté de ce règlement lors de sa rencontre avec le Conseil communal. La Commission financière et le Conseil communal ont débattu de ce règlement, en particulier sur les seuils d'activation des investissements et les différentes compétences accordées au Conseil communal. Le but de ce règlement est de permettre la mise en œuvre de la réglementation MCH2. Le Conseil communal a repris en partie le modèle type mis à disposition des communes, en adaptant celui-ci aux besoins de notre commune. Le Conseil communal a pris en considération nos remarques et commentaires, et, en ce sens, nous le remercions. Au vu de ce qui précède, nous recommandons à l'Assemblée communale d'approuver ce nouveau règlement sans réserve.

Point 3 de l'ordre du jour : Budget de fonctionnement 2022

La Commission financière a examiné le budget de fonctionnement 2022 quant à la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales, le nouveau plan comptable ainsi qu'avec les directives du Service cantonal des communes. Nous avons comparé l'évolution des charges et produits prévus pour 2022 par rapport au budget 2021 et aux comptes 2020.

Selon notre appréciation, le budget de fonctionnement a été établi de manière prudente par le Conseil communal, ce qui permet de présenter un résultat quasi-équilibré.

La Commission financière a également analysé les modifications induites par l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable harmonisé (« MCH2 ») dès le 01.01.2022. Il s'agit principalement de la réévaluation des actifs du patrimoine administratif, opération unique effectuée lors du passage à la nouvelle législation.

Nous nous référons aux commentaires du Conseil communal pour les explications des changements majeurs comparés aux périodes précédentes.

Sur la base des informations communiquées, la Commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement pour l'année 2022 qui prévoit un déficit de CHF 2'013.00.

Point 4 de l'ordre du jour : Budget des investissements 2022 et vote des crédits y relatifs

4.1 Demande de crédit : assainissement canal de dérivation Moulin Neuf

La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 180'000, financé par la réserve de l'épuration.

4.2 Aménagement d'un terrain d'inline-hockey

La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 30'000, financé par les liquidités de la commune.

4.3 Assainissement du terrain de foot de la place de jeu de l'école

L'assainissement du terrain de foot de la place de jeu de l'école étant nécessaire, la Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 15'000, financé par les liquidités de la commune.

4.4 Crédit d'étude pour le raccordement à la STEP de Villars-sur-Glâne

La Commission financière préavis favorablement ce crédit d'étude de CHF 50'000, financé par les liquidités de la commune.

Point 7 de l'ordre du jour : Règlement relatif à la gestion des déchets

La Commission financière a pris connaissance des modifications du règlement relatif à la gestion des déchets. Ces modifications s'inscrivent dans la nouvelle méthode d'élimination des déchets ménagers basée sur la taxe au poids en lien avec la nouvelle déchetterie. Cette manière de faire permettra d'atteindre la couverture minimale de 70 % des coûts induits. En ce qui concerne l'organisation de la collecte des déchets, la Commission financière ne se détermine pas sur ce changement de procédé.

Point 8 de l'ordre du jour : Règlement du cimetière

La Commission financière a pris connaissance des modifications du règlement du cimetière. Ces dernières ne concernant pas la partie financière du règlement, la Commission financière propose d'approuver ce règlement.

Pour la Commission financière

Le président


Jean-Pierre Jorand

Le secrétaire


Alain Carbonnier



- 1 Tu n'utiliseras pas d'herbicides sur les chemins, les places, les terrasses et les toits - c'est la loi.
- 2 Tu désherberas mécaniquement ou à la vapeur.
- 3 Tu toléreras les fleurs, les trèfles et les petites mousses.
- 4 Tu éviteras les engrais chimiques dans le jardin et les espaces verts.
- 5 Tu nourriras ton potager avec du compost.



6 Tu soigneras tes plantes sans pesticides de synthèse.

7 Tu emploieras des produits naturels en cas de nécessité.

8 Tu veilleras à la diversité de la flore et de la faune.

9 Tu ramèneras les restes de pesticides dans les lieux de vente ou de collecte.

10 Tu ne jetteras aucun produit ou déchet dans les grilles d'eaux claires.



Informations supplémentaires
Service de l'environnement SEu,
Imp. de la Colline 4, 1762 Givisiez,
T +41 26 305 37 60,
www.fr.ch/sen

ETAT DE Fribourg
STADT Fribourg
Service de l'environnement SEu
Amt für Umwelt AGU



Comptes de fonctionnement 2021		Commentaires des positions
0	ADMINISTRATION	
010.310.00	Frais de votations et convocation	Edition de 3 bulletins d'information, en couleur
020.317.01	Frais de réceptions et délégations	20ans fusion + cadeau départ fin de législature
020.318.06	Prestations de service, informatique	Nouveau site internet + diverses maintenances
1	ORDRE PUBLIC	
140.318.00	Frais d'intervention	Plus d'interventions, notamment dues aux fortes intempéries
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	
290.314.00	Frais d'entretien du bâtiment scolaire	Contrôle périodique électricité et divers entretiens
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	
620.314.00	Entretien des routes et l'éclairage	Contrôle et assainissement des mâts d'éclairage suite au contrôle
7	PROTECTION – AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	
710.314.00	STEP - Entretien et rénovation des installations	Remplacement en urgence d'une benne et d'une pompe du système d'épuration
710.319.01	Taxe sur la valeur ajoutée	Augmentation suite à la perception de la taxe de charge préférence du site Agroscope
9	FINANCES ET IMPÔTS	
900.400.00	Impôts sur le revenu (personnes physiques)	En raison des excellents comptes, comme annoncé une ristourne de 2 pts sur les décomptes finaux 2021
900.400.01	Impôts sur la fortune (personnes physiques)	En raison des excellents comptes, comme annoncé une ristourne de 2 pts sur les décomptes finaux 2021
900.401.00	Impôt sur le bénéfice (personnes morales)	En raison des excellents comptes, comme annoncé une ristourne de 2 pts sur les décomptes finaux 2021
900.401.01	Impôt sur le capital (personnes morales))	En raison des excellents comptes, comme annoncé une ristourne de 2 pts sur les décomptes finaux 2021
942.314.00	Entretien et rénovation des bâtiments	Réaménagement du local de poste suite à sa fermeture Remplacement cuisinière plaque coupe-feu, restaurant communal Divers entretiens aux appartements suite à 2 changements de locataires à Route de Fribourg 77
990.382.06	Réserve pour attribution aux ménages nouvelle taxe	Suite à l'introduction de la taxe pondérale, le Conseil communal a décidé de créditer fr. 50.00 par ménage et entreprise dès la mise en service des compacteurs

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2021

Compte	Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	1'299'890.90	677'700.50	1'212'058.00	657'738.00	1'173'907.70	648'131.40
01	Assemblée communale, Conseil communal	181'928.80		144'200.00		145'677.25	
010	Assemblée communale, Conseil communal	181'928.80		144'200.00		145'677.25	
010.300.00	Traitement, séances du conseil communal	135'835.80		120'000.00		121'687.55	
010.300.02	Jetons et frais de la commission financière	2'100.00		1'500.00		1'650.00	
010.300.03	Rémunération des scrutateurs	9'117.25		5'000.00		3'022.50	
010.310.00	Frais votation, convocation, annonces	20'781.65		6'500.00		9'538.00	
010.318.01	Frais de ports	7'945.50		5'000.00		3'630.60	
010.318.02	Honoraires de la fiduciaire	6'148.60		6'200.00		6'148.60	
02	Administration générale	1'117'962.10	677'700.50	1'067'858.00	657'738.00	1'028'230.45	648'131.40
020	Administration générale	1'117'962.10	677'700.50	1'067'858.00	657'738.00	1'028'230.45	648'131.40
020.300.00	Commission de naturalisation	300.00		500.00		625.00	
020.301.00	Traitement personnel communal	711'082.40		686'000.00		671'963.85	
020.301.01	Allocation familiale employeur	13'125.00		12'960.00		12'660.00	
020.303.00	Cotisation assurances sociales (AVS,APG)	133'482.80		137'105.00		134'934.70	
020.304.00	Cotisation à la caisse de prévoyance	70'025.40		71'393.00		63'000.00	
020.305.00	Cotisation à la SUVA	15'076.60		17'500.00		19'133.15	
020.309.00	Contribution pour formation	4'580.80		3'000.00		2'638.65	
020.309.01	Equipement de sécurité pour le personnel	2'239.90		3'000.00		2'539.40	
020.310.00	Fournitures de bureau, publication, annonces	11'855.35		13'000.00		13'800.35	
020.311.00	Achat de machines et mobilier	1'255.45		5'000.00		5'775.10	
020.315.00	Entr. des machines et du mobilier de bureau	2'490.10		2'000.00		1'143.75	
020.316.00	Photocopieuse, location	2'520.20		2'600.00		2'520.20	
020.316.01	Hébergement informatique communale	18'365.00		21'000.00		18'682.75	
020.317.01	Frais de réceptions et délégations	46'096.85		26'000.00		13'748.30	
020.317.02	Mise disposition des SP, pour manifestation	1'829.00		6'000.00		688.25	
020.318.00	Assurances diverses: RC, mobilier, etc	15'562.45		14'000.00		13'052.55	
020.318.01	Frais administratifs : ports, tél., etc	23'982.00		25'000.00		26'342.20	
020.318.02	Emoluments de chancellerie, divers	31.00		400.00		156.00	
020.318.04	Cartes d'identité	1'533.90		2'000.00		713.20	
020.318.06	Prestations de service, informatique	33'547.90		15'000.00		19'933.05	
020.319.00	Cotisations aux associations. d'intérêt public	8'900.00		4'200.00		4'150.00	

020.319.01	Perte sur débiteurs	20.00					
020.351.00	Emolument, remboursement canton, s/conv 1997	60.00		200.00		30.00	
020.431.00	Emoluments, AO, passeports, cartes identité		12'161.00		10'000.00		8'046.00
020.434.00	Perception de l'impôt paroissial		4'558.95		9'000.00		12'240.10
020.435.00	Photocopies, vente		2.60				2.40
020.436.00	Remboursement tiers,assurance,manifestation		9'882.15				3'776.25
020.436.01	Retenues sociales sur les salaires		93'211.15		83'861.00		88'793.15
020.436.02	Remboursement frais de rappel et poursuites		1'695.00		1'000.00		2'230.00
020.451.00	Remboursement canton selon conv.du 30.1.97		10'530.30		10'162.00		10'674.75
020.460.00	Redistribution de la taxe CO2		222.35		900.00		386.75
020.490.00	Ventilation trait. personnel communal		545'437.00		542'815.00		521'982.00
1	ORDRE PUBLIC	147'766.05	61'211.60	174'914.00	57'263.00	167'086.70	56'884.80
11	Police locale	2'584.80		6'000.00		3'963.40	
110	Police locale	2'584.80		6'000.00		3'963.40	
110.318.00	Service de sécurité	2'584.80		6'000.00		3'963.40	
12	Justice	43'647.45	2'218.80	68'000.00	2'525.00	53'193.35	1'465.55
120	Justice	43'647.45	2'218.80	68'000.00	2'525.00	53'193.35	1'465.55
120.352.00	Gibloux - service des curatelles	43'647.45		68'000.00		53'193.35	
120.451.00	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97		2'218.80		2'525.00		1'465.55
14	Police du feu	82'490.35	58'504.75	76'400.00	54'120.00	72'745.50	54'934.25
140	Police du feu	82'490.35	58'504.75	76'400.00	54'120.00	72'745.50	54'934.25
140.300.00	Traitement commission du feu	2'600.00		3'000.00		1'750.00	
140.301.00	Solde du Corps des sapeurs-pompiers	28'055.25		25'000.00		18'077.35	
140.309.00	Frais de cours d'instruction, etc	6'445.65		14'500.00		765.80	
140.313.00	Achat de matériel et d'équipement	10'627.35		10'900.00		9'931.00	
140.314.00	Frais d'intervention par des tiers	135.85		2'000.00		4'631.95	
140.315.00	Frais d'entretien, véhicules, matériel	4'672.00		2'800.00		3'757.45	
140.317.00	Frais de réception et délégation	2'399.45		4'000.00		2'934.95	
140.318.00	Frais d'intervention	15'925.80		4'500.00		9'245.95	
140.318.01	Frais de téléphone, concession OFCOM	869.00		2'500.00		2'631.00	
140.318.02	Assurances, RC, casco, impôts	1'677.05		2'000.00		1'861.95	
140.319.00	Cotisations aux associations. et fédérations	755.00		1'200.00		1'260.00	
140.319.01	Perte sur débiteurs	777.25				1'702.95	
140.351.00	Frais centrale d'alarme, centre renfort	831.70		4'000.00		2'399.15	
140.390.00	Ventilation trait. personnel exploitation	1'889.00				546.00	
140.390.15	Imputation interne des amortissements	4'830.00				11'250.00	
140.430.00	Taxes d'exemption du corps des sapeurs-pompiers		55'431.15		50'000.00		52'544.65
140.434.00	Participation à la concession OFCOM		120.00		120.00		120.00
140.436.00	Remboursement de tiers, frais de rappel		2'251.60				391.60

140.461.00	Subventions de l'ECAB		702.00		4'000.00		1'878.00
15	Militaire	5'082.00	145.40	6'054.00	149.00	22'861.40	150.50
150	Militaire	5'082.00	145.40	6'054.00	149.00	22'861.40	150.50
150.318.00	Etude assainissement des buttes de tir					17'567.40	
150.365.00	Part à société de Tir	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
150.390.00	Ventilation trait. personnel exploitation	1'082.00		2'054.00		1'294.00	
150.451.00	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97		145.40		149.00		150.50
16	Protection civile	10'066.85	123.90	10'960.00	190.00	8'359.85	179.05
160	Protection civile	10'066.85	123.90	10'960.00	190.00	8'359.85	179.05
160.312.00	Frais d'électricité, abris PC	1'360.70		4'000.00		3'589.80	
160.314.00	Frais d'entretien et de rénovation	79.15		1'000.00			
160.351.00	Part protection civile fribourgeoise	5'085.00		5'122.00		3'414.05	
160.390.00	Ventilation trait. personnel	3'542.00		838.00		1'356.00	
160.451.00	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97		123.90		190.00		179.05
17	Protection de la population	3'894.60	218.75	7'500.00	279.00	5'963.20	155.45
172	Dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs			2'500.00	93.00		
172.351.00	Dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs			2'500.00			
172.451.00	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97				93.00		
173	Protection de la population intercommunale	3'894.60	218.75	5'000.00	186.00	5'963.20	155.45
173.352.00	Participation communale	3'894.60		5'000.00		5'963.20	
173.451.00	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97		218.75		186.00		155.45
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'072'579.70	103'355.15	3'240'219.00	128'372.00	3'133'468.40	137'246.00
20	Ecole enfantine	195'435.70	6'525.05	200'808.00	7'265.00	192'191.25	6'772.95
200	Ecole enfantine	195'435.70	6'525.05	200'808.00	7'265.00	192'191.25	6'772.95
200.310.00	Achat de fournitures scolaires	189.40		1'500.00		3'000.00	
200.310.01	Forfait fournitures ACM et cuisine	450.00		1'000.00			
200.351.00	Dépenses cantonales écoles enfantines	193'236.30		195'608.00		189'191.25	
200.366.00	Frais de courses scolaires	1'560.00		2'700.00			
200.451.00	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97		6'525.05		7'265.00		6'772.95
21	Cycle scolaire obligatoire	1'943'365.30	60'978.70	2'054'411.00	82'499.00	1'936'407.30	89'371.50
210	Cycle scolaire obligatoire	1'936'881.40	60'978.70	2'049'411.00	82'499.00	1'916'407.30	89'371.50
210.310.00	Achat de fournitures scolaires	19'008.05		24'000.00		10'281.85	
210.310.01	Redevance pour droits d'auteurs	702.70		750.00		752.60	
210.310.02	Forfait fournitures ACM/ACT	2'550.00		5'000.00			
210.318.01	Transport scolaire	170'740.10		170'000.00		151'955.35	
210.319.00	Perte du débiteurs					470.00	
210.351.00	Dépenses cantonales écoles primaires	783'164.80		786'803.00		767'350.05	
210.352.01	Cycle d'orientation Sarine et Haut-Lac	925'327.00		1'001'674.00		929'838.00	

210.352.02	Participation à l'école libre publique (ELP)	7'214.75		3'600.00		7'919.45	
210.352.04	Frais info sexuelle, LIFAT, cours Croix-Rouge	3'450.00		3'000.00			
210.366.01	Frais de courses scolaires	7'455.00		8'000.00			
210.366.02	Frais pour la piscine	10'640.00		10'640.00		7'840.00	
210.366.03	Camp de neige	2'532.00		10'000.00		40'000.00	
210.366.04	Camp vert + camp polysport	4'097.00		25'944.00			
210.436.02	Participation parents camp neige, repas				5'200.00		5'104.00
210.436.03	Participation parents à l'ELP		3'541.10		3'000.00		1'281.95
210.436.04	Participation parents camp vert/polysport, repas				5'376.00		
210.451.00	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97		55'027.60		66'423.00		63'935.55
210.451.01	Participation cant. fournitures et activités scolaires		2'410.00		2'500.00		19'050.00
219	Accueil extrascolaire	6'483.90		5'000.00		20'000.00	
219.365.00	Participation au déficit AES	6'483.90		5'000.00		20'000.00	
22	Ecoles spécialisées	398'788.70	21'926.40	448'105.00	22'660.00	466'343.45	22'268.95
220	Ecoles spécialisées	398'788.70	21'926.40	448'105.00	22'660.00	466'343.45	22'268.95
220.351.01	Institutions spécialisées, personnes handicapées	308'292.75		307'806.00		298'271.95	
220.351.02	Mesures dispensées par des privés	19'213.00		19'699.00		18'508.30	
220.352.00	Gibloux - service psychol., logopédie., psychom.	70'784.55		120'000.00		149'057.90	
220.352.01	Part aux classes de développement	498.40		600.00		505.30	
220.451.00	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97		15'886.40		16'620.00		16'228.95
220.452.01	Part pour locaux services auxiliaires		6'040.00		6'040.00		6'040.00
23	Formation professionnelle	42'445.00		38'000.00		36'195.75	
230	Formation professionnelle	42'445.00		38'000.00		36'195.75	
230.351.00	Participation à l'Office cantonal	42'445.00		38'000.00		36'195.75	
29	Administration scolaire	492'545.00	13'925.00	498'895.00	15'948.00	502'330.65	18'832.60
290	Administration scolaire	492'545.00	13'925.00	498'895.00	15'948.00	502'330.65	18'832.60
290.300.00	Conseil des parents	750.00		3'000.00		900.00	
290.310.00	Frais de la bibliothèque scolaire			1'000.00			
290.310.01	Forfait pour fournitures informatique	1'500.00		5'000.00		4'857.75	
290.310.02	Equipement salles ACM et ACT			1'000.00		138.60	
290.310.03	Renouvellement parc informatique	9'577.45		10'000.00		20'056.70	
290.311.00	Achat de machines et mobilier	7'411.60		10'000.00		11'170.75	
290.312.00	Electricité, eau, combustible	13'299.60		18'000.00		14'797.65	
290.313.00	Matériel et produits de nettoyage	8'144.70		7'500.00		7'046.39	
290.314.00	Frais d'entretien du bâtiment scolaire	32'722.80		20'000.00		20'032.86	
290.314.01	Entretien place de jeu, école	3'764.40		7'000.00		7'993.45	
290.315.00	Entretien des machines et du mobilier	1'580.20		2'500.00		799.60	
290.315.01	Maintenance parc informatique	17'099.35		19'000.00		19'193.45	
290.316.01	Photocopieuse, leasing					3'867.45	

290.317.00	Frais de réceptions et divers	6'163.85		7'000.00		2'148.65	
290.318.00	Assurances diverses, mobilier, ECAB	7'513.55		7'500.00		6'741.15	
290.318.01	Frais de téléphones	1'203.30		1'800.00		1'147.50	
290.318.02	Contrat-abonnement pour ascenseur	1'974.50		2'200.00		1'974.50	
290.318.03	Frais pour alarme école	120.00		120.00		120.00	
290.390.00	Ventilation chauffage école, Posieux	11'832.70		10'602.00		11'605.20	
290.390.02	Ventilation trait. personnel exploitation	37'741.00		40'111.00		40'106.00	
290.390.03	Ventilation trait. personnel conciergerie	73'795.00		70'415.00		65'119.00	
290.390.04	Ventilation trait. surveillance + secrétaire	30'133.00		32'593.00		29'142.00	
290.390.20	Imputation interne des intérêts	28'918.00		29'054.00		36'072.00	
290.390.21	Imputation interne des amortissements	197'300.00		193'500.00		197'300.00	
290.436.00	Remboursement de tiers		2'141.55				5'721.90
290.490.00	Ventilation électricité chaudière, dans halle-bâtiment		11'783.45		15'948.00		13'110.70
3	CULTURE, LOISIRS ET SPORT	401'420.70	5'071.75	469'088.00	4'496.00	409'113.25	4'531.85
30	Culture	211'146.45	4'474.35	204'260.00	3'865.00	210'993.80	4'058.00
300	Culture	211'146.45	4'474.35	204'260.00	3'865.00	210'993.80	4'058.00
300.314.00	Entretien du char communal			1'000.00		80.80	
300.316.00	Indemnité utilisation locaux, char communal	400.00		300.00		775.00	
300.351.00	Frais du Conservatoire	116'957.55		99'000.00		120'430.70	
300.352.01	Gibloux - service de la culture	12'745.00		12'660.00		12'504.25	
300.352.02	Gibloux - service bibliothèque régionale	53'215.90		54'000.00		48'805.05	
300.365.00	Dons aux sociétés à but culturel	16'700.00		22'000.00		17'700.00	
300.365.04	Part à l'école de musique	5'200.00		5'200.00		5'200.00	
300.365.05	Fribourg Tourisme et Région	5'188.00		5'100.00		5'058.00	
300.365.06	Dons divers	740.00		5'000.00		440.00	
300.429.00	Location du char communal		1'160.00		1'200.00		640.00
300.436.00	Remboursement de tiers						1'540.10
300.451.00	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97		3'314.35		2'665.00		1'877.90
34	Sport	145'538.95	174.00	218'878.00		158'850.45	
340	Sport	145'538.95	174.00	218'878.00		158'850.45	
340.311.00	Achat d'équipement pour la halle de sports			2'000.00			
340.312.00	Electricité, eau, combustible	9'297.45		12'000.00		12'640.20	
340.313.00	Matériel de nettoyage	925.95		1'500.00		1'163.35	
340.314.00	Entretien du terrain de football	14'024.75		20'000.00		11'413.85	
340.314.01	Entretien hall de gym, vestiaire foot	9'196.65		10'000.00		2'095.85	
340.314.02	Entretien parcours Vita, réseau pédestre	934.45		35'000.00		4'229.20	
340.316.00	Indemnité pour utilisation de locaux	225.00		230.00			
340.365.00	Dons aux sociétés sportives	8'000.00		8'000.00		8'000.00	
340.365.01	Dons, réception, divers	1'029.40		4'000.00		180.00	
340.390.00	Ventilation, chauffage-électricité complexe sportif	31'147.30		29'526.00		31'015.00	

340.390.02	Ventilation trait. personnel exploitation	70'758.00		96'622.00		88'113.00	
340.436.00	Remboursement de tiers, matériel hall gym		174.00				
35	Autres loisirs	44'735.30	423.40	45'700.00	631.00	39'269.00	473.85
350	Autres loisirs	44'735.30	423.40	45'700.00	631.00	39'269.00	473.85
350.352.01	Gibloux - ludothèque régionale	8'830.20		9'000.00		8'688.35	
350.365.00	Noël Aînés, 1er août, feux, apéritif, divers	14'695.00		15'000.00		7'591.50	
350.365.01	Don pour CAJH	8'140.00		8'000.00		8'235.55	
350.365.02	Participation projet "le memento.ch"	4'989.20		5'000.00		5'635.00	
350.365.03	Gibloux - Midnight Sport	8'080.90		8'000.00		9'118.60	
350.366.01	Passeports-vacances			700.00			
350.436.00	Remboursement de tiers						235.55
350.451.00	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97		423.40		631.00		238.30
39	Culte			250.00			
390	Culte			250.00			
390.314.00	Autel de la Fête-Dieu			250.00			
4	SANTE	961'885.95	42'861.80	958'544.00	42'820.00	964'049.45	39'165.25
40	Hôpitaux	40'263.30	1'415.20	39'435.00	1'465.00	38'482.65	1'455.85
400	Hôpitaux	40'263.30	1'415.20	39'435.00	1'465.00	38'482.65	1'455.85
400.351.02	Contribution aux coûts résiduels des soins	6'179.10		5'351.00		4'739.05	
400.352.00	Service d'ambulances de la Sarine	34'084.20		34'084.00		33'743.60	
400.451.00	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97		1'415.20		1'465.00		1'455.85
41	Home médicalisé	653'131.70	24'429.80	647'315.00	24'041.00	684'644.15	25'206.40
410	Home médicalisé	653'131.70	24'429.80	647'315.00	24'041.00	684'644.15	25'206.40
410.351.00	Soins spéciaux établissements personnes âgées	424'977.50		419'162.00		455'599.25	
410.352.00	Home médicalisé de la Sarine	15'112.60		15'112.00		15'150.50	
410.352.02	Frais financiers des Homes, CODEMS	201'914.55		201'914.00		204'067.70	
410.352.10	Réseau Santé Sarine, organe coordination	11'127.05		11'127.00		9'826.70	
410.451.00	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97		24'429.80		24'041.00		25'206.40
44	Soins ambulatoires	251'622.70	9'607.55	253'794.00	9'314.00	230'413.50	9'075.60
440	Soins ambulatoires	251'622.70	9'607.55	253'794.00	9'314.00	230'413.50	9'075.60
440.352.01	Service transport personne mobilité réduite Hauterive	828.90		3'000.00		108.00	
440.352.02	Passepartout Sarine	1'272.75		1'272.00		1'281.75	
440.352.03	Part soins et aides familiales à domicile	128'978.35		128'978.00		121'208.55	
440.352.04	Part indemnités forfaitaires	111'684.20		111'684.00		99'072.20	
440.365.03	Service de puériculture	8'858.50		8'860.00		8'743.00	
440.436.00	Remboursement tiers		438.60				72.00
440.451.00	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97		9'168.95		9'314.00		9'003.60
45	Prophylaxie	3'184.45				5'407.85	

450	Prophylaxie - COVID	3'184.45				5'407.85	
450.310.00	Fournitures matériel de désinfection	3'184.45				5'407.85	
46	Service médical des écoles	13'683.80	7'409.25	18'000.00	8'000.00	5'101.30	3'427.40
460	Service médical des écoles	13'683.80	7'409.25	18'000.00	8'000.00	5'101.30	3'427.40
460.319.00	Perte sur débiteurs					368.40	
460.351.00	Service dentaire scolaire	12'423.80		16'000.00		3'742.90	
460.351.01	Visites médicales	1'260.00		2'000.00		990.00	
460.433.00	Part des parents soins dentaires-médecine		7'409.25		8'000.00		3'427.40
5	AFFAIRES SOCIALES	1'273'582.55	58'122.90	1'311'349.00	49'711.00	1'284'688.40	42'287.15
50	AVS/APG/AI/Assurances chômage	17'222.80	2'753.75	18'250.00	2'778.00	14'741.55	2'198.40
500	AVS/APG/AI/Assurances chômage	17'222.80	2'753.75	18'250.00	2'778.00	14'741.55	2'198.40
500.351.01	Allocations familiales aux non-actifs	17'222.80		18'250.00		14'741.55	
500.451.00	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97		535.85		678.00		26.70
500.451.01	Participation canton agence AVS		2'217.90		2'100.00		2'171.70
54	Structures d'accueil à la petite enfance	136'343.40	5'588.75	144'500.00	4'642.00	141'180.35	3'611.95
540	Structures d'accueil à la petite enfance	136'343.40	5'588.75	144'500.00	4'642.00	141'180.35	3'611.95
540.352.00	Gibloux - service de la petite enfance (crèche)	111'534.10		125'000.00		131'156.15	
540.366.00	Participation, accueils familiaux de jour	20'809.30		15'000.00		3'582.35	
540.366.01	Participation, Ecole maternelle "Jardin Câlin"	4'000.00		4'500.00		6'441.85	
540.451.00	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97		5'588.75		4'642.00		3'611.95
55	Invalidité	689'663.85	25'878.45	664'223.00	24'669.00	654'763.80	25'124.95
550	Invalidité	689'663.85	25'878.45	664'223.00	24'669.00	654'763.80	25'124.95
550.351.00	Instituts spécialisés personnes handicapées	689'663.85		664'223.00		654'763.80	
550.451.00	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97		25'878.45		24'669.00		25'124.95
56	Encouragement à la construction de logement	747.50		8'700.00		2'660.15	
560	Encouragement à la construction de logement	747.50		8'700.00		2'660.15	
560.365.00	Subsides pour immeubles	747.50		8'700.00		2'660.15	
58	Aide sociale	429'605.00	23'901.95	475'676.00	17'622.00	471'342.55	11'351.85
580	Aide sociale	429'605.00	23'901.95	475'676.00	17'622.00	471'342.55	11'351.85
580.351.00	Aide aux victimes d'infraction	4'665.10		4'503.00		4'453.55	
580.351.01	Contribution entretiens non récupérées	10'448.50		13'382.00		12'014.10	
580.351.02	Caisse cantonale de chômage, fonds l'emploi	44'149.00		43'030.00		43'027.00	
580.351.03	Frais des services sociaux spécialisés	16'005.10		18'544.00		17'299.15	
580.351.06	LASoc, aide matériel et frais org. MIS, RC	28'846.25		64'017.00		26'326.85	
580.352.00	Service social du Gibloux	321'718.85		331'000.00		363'156.70	
580.366.00	Subvention accordée à des tierces personnes	3'772.20		1'200.00		5'065.20	

580.451.00	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97		23'901.95		17'622.00		11'351.85
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	771'775.65	37'276.25	730'975.00	39'941.00	715'850.77	42'165.30
62	Routes communales et génie civil	570'371.65	3'829.50	523'010.00		515'375.77	9'247.45
620	Routes communales et génie civil	570'371.65	3'829.50	523'010.00		515'375.77	9'247.45
620.311.00	Achat de machines et matériel	5'657.90		3'500.00		4'542.05	
620.312.00	Frais d'éclairage public (consommation)	18'148.75		20'000.00		17'677.25	
620.313.00	Achat de carburant	7'088.25		10'000.00		7'128.65	
620.314.00	Entretien des routes et de l'éclairage	177'088.15		160'000.00		191'438.90	
620.314.01	Déblaiement, salage et protection hivernale	77'645.80		55'000.00		56'421.52	
620.314.02	Remplacement par étape de éclairage public (LED)	55'788.60		45'000.00			
620.315.00	Frais de véhicule et de machine	26'025.60		20'000.00		30'868.75	
620.318.00	Assurances, RC, Casco, impôts, RPFL	8'290.35		8'500.00		7'578.05	
620.318.01	Honoraires d'ingénieurs	6'354.25		7'500.00		6'571.60	
620.390.04	Ventilation trait. personnel exploitation	101'303.00		106'518.00		105'249.00	
620.390.62	Imputation interne des intérêts	6'908.00		6'919.00		7'827.00	
620.390.63	Imputation interne des amortissements	80'073.00		80'073.00		80'073.00	
620.436.00	Remboursement de tiers		3'829.50				9'247.45
64	Chemins de fer fédéraux	18'238.00	631.30	19'333.00	718.00	17'647.00	550.05
640	Chemins de fer fédéraux	18'238.00	631.30	19'333.00	718.00	17'647.00	550.05
640.351.00	Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	18'238.00		19'333.00		17'647.00	
640.451.00	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97		631.30		718.00		550.05
65	Transports	183'166.00	21'849.45	188'632.00	29'223.00	182'828.00	21'829.80
650	Transports	183'166.00	21'849.45	188'632.00	29'223.00	182'828.00	21'829.80
650.318.00	Achat abonnements CFF	28'000.00		28'000.00		28'000.00	
650.351.00	Part. dépenses cantonales au trafic régional	133'348.00		140'632.00		133'248.00	
650.366.00	Participation communale transports TPF	21'818.00		20'000.00		21'580.00	
650.434.00	Vente abonnements CFF		18'040.00		24'000.00		15'480.00
650.451.00	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97		3'809.45		5'223.00		6'349.80
67	Place d'aviation		10'966.00		10'000.00		10'538.00
670	Place d'aviation		10'966.00		10'000.00		10'538.00
670.431.00	Taxes d'atterrissage		10'966.00		10'000.00		10'538.00
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'269'542.62	1'219'345.25	1'303'954.60	1'125'171.00	1'178'039.18	1'077'294.14
70	Approvisionnement en eau	349'102.95	349'102.95	317'813.00	238'000.00	244'562.29	244'562.29
700	Approvisionnement en eau	349'102.95	349'102.95	317'813.00	238'000.00	244'562.29	244'562.29
700.300.00	Frais de commission	350.00		1'000.00		700.00	
700.312.00	Achats d'eau	253'265.45		253'000.00		147'424.85	
700.313.00	Achats de compteurs et de matériel	11'168.20		8'500.00		11'957.70	

700.314.00	Entretien et rénovation des installations	24'726.10		15'000.00		40'259.85	
700.318.00	Assurances, part RC Graboz	665.95		700.00		740.00	
700.318.01	Honoraires pour mise à jour plan	14'553.35		20'000.00		18'274.25	
700.318.03	Frais de télé-alarme	185.75					
700.319.00	Perte sur débiteurs	-0.70				1.89	
700.319.01	Taxe sur la valeur ajoutée	375.30		300.00		230.75	
700.380.00	Attribution à la réserve	24'434.55					
700.390.00	Ventilation trait. personnel exploitation	19'379.00		19'313.00		24'973.00	
700.434.00	Location des compteurs, abonnements		17'076.25		18'000.00		18'082.50
700.434.01	Taxe de raccordement		186'793.35				29'478.80
700.435.00	Vente d'eau		140'262.45		220'000.00		150'115.00
700.436.00	Remboursement de tiers		4'970.90				5'927.55
700.461.00	Subventions de l'ECAB						3'315.90
700.480.00	Prélèvement au fonds de réserve						37'642.54
71	Protection des eaux	510'324.35	510'324.35	590'975.60	592'323.00	551'488.00	551'488.00
710	Protection des eaux	510'324.35	510'324.35	590'975.60	592'323.00	551'488.00	551'488.00
710.310.00	STEP - fourniture de bureau, publication			400.00		124.90	
710.311.00	STEP - achat matériel d'entretien	3'047.15		2'500.00		561.95	
710.312.00	Frais de pompage, électricité	1'684.40		2'000.00		1'642.45	
710.312.01	STEP - eau, énergie, combustible	16'582.55		20'000.00		19'863.35	
710.313.00	STEP - produits chimiques	8'290.45		12'000.00		6'429.20	
710.313.01	STEP - matériel de nettoyage			1'000.00			
710.313.02	STEP - élimination sable, matières dans grille	10'851.45		3'000.00		1'807.20	
710.314.00	STEP - Entretien et rénovation des installations	23'733.80		10'000.00		8'988.95	
710.314.01	STEP - entretien, rénovation des immeubles	1'094.70		2'000.00		689.20	
710.314.03	Curage et entretien des canalisations	15'556.40		18'000.00		15'847.90	
710.315.00	STEP - entr. rép. mobilier, installation technique	7'240.75		10'000.00		7'650.65	
710.318.00	STEP - frais d'analyse	9'475.50		15'000.00		7'741.35	
710.318.01	STEP - frais transport et élimination boues	56'830.15		60'000.00		54'131.35	
710.318.02	STEP - assurances divers, RC, mobilier, etc	14'922.35		15'000.00		14'765.80	
710.318.03	STEP - frais de port, téléphone, téléalarme	1'452.75		1'500.00		1'408.65	
710.318.04	Honoraires d'ingénieur et divers	13'096.35		10'000.00		3'111.55	
710.319.01	Taxe sur la valeur ajoutée	47'919.60		18'000.00		18'466.20	
710.351.00	STEP - mesures de réduction des micropolluants	22'397.55		25'000.00		22'100.55	
710.352.01	Part STEP, Villars-sur-Glâne, convention	4'374.00		4'512.60		5'391.90	
710.352.02	Exploitation STEP Hauterive / part Villars-sur-Glâne	94'430.90		96'000.00		95'863.80	
710.380.01	Fond de renouvellement STEP-attribution à la réserve	137'860.55		250'000.00		247'742.10	
710.390.03	Ventilation trait. personnel exploitation	14'675.00		10'259.00		12'071.00	
710.390.72	Imputation interne des intérêts	4'808.00		4'804.00		5'088.00	
710.434.00	Taxes de bases et d'exploitation		401'452.60		450'000.00		430'466.40

710.436.00	Remboursement de tiers		115.00				9'109.85
710.450.00	STEP - taxes d'utilisation, AGROSCOPE		20'134.50		26'055.00		18'942.35
710.450.01	STEP - taxes d'utilisation, SAIDEF		7'639.40		12'725.00		8'004.25
710.451.00	STEP - taxes d'utilisation, IAG		55'806.25		73'290.00		60'728.85
710.451.04	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97		804.85		928.00		854.35
710.452.00	STEP - taxes d'utilisation, Abbaye		2'288.75		2'950.00		2'398.05
710.452.01	STEP - taxes d'utilisation, Ville Fribourg		22'083.00		26'375.00		20'983.90
72	Ordures ménagères	352'056.72	267'448.05	357'683.00	258'000.00	339'631.14	247'541.70
720	Ordures ménagères	352'056.72	267'448.05	357'683.00	258'000.00	339'631.14	247'541.70
720.300.00	Commission aménagement déchetterie	1'437.50		1'000.00		812.50	
720.311.00	Achat de conteneurs et matériel \D	4'387.90		1'000.00		638.25	
720.311.01	Achat de conteneurs et matériel \V			1'000.00			
720.311.02	Achat poubelles-sacs pour chiens \V	3'140.65		5'000.00		1'847.95	
720.313.00	Achat de sacs officiels et plombs \V	5'917.35		3'000.00		5'439.64	
720.314.00	Aménagement de place pour conteneurs \V			1'000.00			
720.314.01	Aménagement déchetterie \D	475.15		1'000.00			
720.318.00	Frais de ramassage et décharge \V	100'903.30		110'000.00		102'186.90	
720.318.01	Frais recyclage de la déchetterie \D	111'860.30		115'000.00		118'355.20	
720.318.03	Assurances divers, ECAB, RC \D	187.85		200.00		150.30	
720.319.00	Taxe sur la valeur ajoutée	7'362.57		7'000.00		5'709.85	
720.319.01	Perte sur débiteurs	870.15				2'720.55	
720.390.01	Vent.trait.personnel exploitation .voirie \V	15'340.00		11'643.00		10'976.00	
720.390.02	Vent.trait.personnel exploitation .déchetterie \D	49'979.00		45'600.00		44'608.00	
720.390.03	Vent.trait.personnel de surveillance \D	33'645.00		35'390.00		33'027.00	
720.390.14	Imputation interne intérêts déchetterie DEJ	9'350.00		12'650.00		5'143.00	
720.390.74	Imputation interne des intérêts \D					816.00	
720.390.75	Imputation interne des amortissements \D	7'200.00		7'200.00		7'200.00	
720.434.00	Taxe de base \D		138'721.10		145'000.00		134'134.70
720.434.01	Taxe aux sacs \V		106'618.75		100'000.00		104'067.50
720.435.00	Recyclage, fer-verre-papier \D		18'849.25		10'000.00		5'600.55
720.436.00	Remboursement divers		758.95		1'000.00		1'038.95
720.436.01	Remboursement de tiers, benne \D		2'500.00		2'000.00		2'700.00
74	Cimetière	15'099.40	4'616.55	14'628.00	6'000.00	23'711.15	9'323.50
740	Cimetière	15'099.40	4'616.55	14'628.00	6'000.00	23'711.15	9'323.50
740.301.00	Salaires, indemnités	1'600.00		4'000.00		4'000.00	
740.313.00	Urne funéraire	1'999.55		3'000.00		3'783.35	
740.314.00	Entretien	2'983.85		2'000.00		10'085.80	
740.390.00	Ventilation trait. personnel exploitation	8'516.00		5'628.00		5'842.00	
740.434.00	Taxes d'entrée ou d'ensevelissement		1'100.00		2'000.00		5'100.00
740.435.00	Urne funéraire		2'216.55		3'000.00		4'223.50

740.435.01	Désaffectation des tombes		500.00		1'000.00		
740.436.00	Remboursement de tiers		800.00				
79	Aménagement du territoire	42'959.20	87'853.35	22'855.00	30'848.00	18'646.60	24'378.65
790	Aménagement du territoire	42'959.20	87'853.35	22'855.00	30'848.00	18'646.60	24'378.65
790.300.00	Commission d'aménagement du territoire	4'451.25		3'000.00		1'257.50	
790.310.00	Frais de publication, annonces	508.70		400.00		426.50	
790.313.00	Plaques numérotation de bâtiments			400.00		612.80	
790.318.02	Emoluments cant. pour permis de construire	10'395.00		2'000.00		4'780.00	
790.318.03	Honoraires ingénieurs-prestations service	10'782.50		5'000.00		699.50	
790.351.00	Participation infrastructures régionales	16'460.75		12'055.00		10'384.30	
790.390.00	Ventilation trait. personnel exploitation	361.00				486.00	
790.431.00	Emoluments perçus pour permis de construire		81'100.50		30'000.00		23'745.00
790.435.00	Emolument pour plaque numérotation bâtiment		250.00		400.00		100.00
790.436.00	Remboursement de tiers		6'125.40				400.00
790.451.00	Remboursement canton selon conv. du 30.1.97		377.45		448.00		133.65
8	ECONOMIE	31'717.95	6'357.95	31'107.00	4'000.00	107'644.50	48'717.35
81	Forêts	31'717.95	6'357.95	31'107.00	4'000.00	77'644.50	28'717.35
810	Forêts	31'717.95	6'357.95	31'107.00	4'000.00	77'644.50	28'717.35
810.311.00	Frais de matériel			1'500.00		1'507.80	
810.313.01	Achat de sapins de Noël	5'667.90		6'000.00		5'478.10	
810.314.00	Entretien des routes forestières, signalisation	960.00		1'000.00		49'693.20	
810.314.01	Entretien - Cabane Bois Cornard	6'891.60		3'000.00		2'252.75	
810.317.00	Frais de réception et délégation	382.70		500.00		341.00	
810.352.00	Part corporation Forêts-Sarine	7'307.75		8'701.00		7'062.65	
810.352.01	Gestion de la petite Sarine	6'414.00		6'414.00		6'414.00	
810.390.00	Ventilation interne entretien lisière	4'094.00		3'992.00		4'895.00	
810.427.00	Location cabane bois Cornard		3'542.05		4'000.00		1'717.35
810.461.00	Subvention cantonales		2'815.90				27'000.00
84	Industrie, artisanat et commerce					30'000.00	20'000.00
840	Industrie, artisanat et commerce					30'000.00	20'000.00
840.366.00	COVID - aide communale aux commerces					30'000.00	
840.436.00	COVID - participation population à l'aide aux commerces						20'000.00
9	FINANCES ET IMPOTS	1'584'344.30	8'647'705.12	957'337.00	8'220'247.00	2'718'783.12	9'781'156.80
90	Impôts	80'861.56	7'283'409.05	84'000.00	6'946'453.00	96'093.30	7'685'853.84
900	Impôts	80'861.56	7'283'409.05	84'000.00	6'946'453.00	96'093.30	7'685'853.84
900.318.00	Frais de rappels et de poursuites	4'937.05		6'000.00		10'574.80	
900.318.01	Frais de perception impôts état	4'440.10		3'500.00		4'268.00	
900.319.00	Remboursement d'impôts, défalcatons	361.65		500.00		1'059.50	

900.319.01	Perte sur débiteurs	50'009.56		50'000.00		50'031.40	
900.319.02	Remboursement canton, impôts, s/conv.30.1.97	1'521.30		4'000.00		3'690.05	
900.329.01	Intérêts rémunératoires	19'591.90		20'000.00		26'469.55	
900.400.00	Impôt sur le revenu (personnes physiques)		4'882'009.55		4'950'000.00		4'988'127.50
900.400.01	Impôt sur la fortune(personnes physiques)		359'799.80		360'000.00		523'310.30
900.400.02	Impôt à la source		116'813.15		130'000.00		169'813.30
900.400.03	Impôt sur les prestations en capital		126'731.00		75'000.00		75'769.05
900.401.00	Impôt sur le bénéfice (personnes morales)		336'555.05		200'000.00		440'159.35
900.401.01	Impôt sur le capital (personnes morales)		45'680.20		10'000.00		41'477.05
900.402.00	Contributions immobilières		688'215.95		665'000.00		685'943.05
900.403.00	Impôt sur les gains immobiliers, plus-values		125'191.10		100'000.00		195'181.55
900.404.00	Impôt sur les mutations immobilières		202'736.05		100'000.00		201'778.65
900.405.00	Impôt sur les successions et donations		30'114.00				1'015.65
900.406.00	Impôt sur les distributeurs à cigarettes		400.00				400.00
900.406.01	Impôt sur les chiens		11'657.35		10'500.00		10'304.00
900.421.00	Intérêts moratoires		22'726.35		20'000.00		32'829.94
900.436.00	Remboursement frais de rappel et poursuites		7'220.50		2'000.00		4'429.05
900.441.00	Impôt sur les véhicules		177'606.00		174'000.00		170'721.40
900.451.00	Compensation de base - réforme fiscale		109'953.00		109'953.00		104'594.00
900.451.01	Compensation cas de rigueur - réforme fiscale		40'000.00		40'000.00		40'000.00
93	Péréquation		408'420.00		408'420.00		428'816.00
930	Péréquation financière		408'420.00		408'420.00		428'816.00
930.462.00	Attribution de la péréquation des ressources		266'935.00		266'935.00		284'921.00
930.462.01	Attribution de la péréquation des besoins		141'485.00		141'485.00		143'895.00
94	Finances	1'025'982.74	885'876.07	873'337.00	795'374.00	963'166.27	849'014.96
940	Gérance de la fortune et des dettes	477'847.29	471'931.52	448'020.00	441'268.00	496'596.45	486'279.56
940.318.00	Frais bancaires et de CCP	5'660.28		6'000.00		5'956.32	
940.321.00	Intérêts compte de trésorerie	677.10		1'000.00		4'741.14	
940.322.00	Intérêts des dettes	111'416.91		111'487.00		119'385.99	
940.330.00	Amortissements obligatoires	360'093.00		329'533.00		366'513.00	
940.420.00	Intérêts des capitaux et impôts anticipés		421.52		250.00		381.56
940.490.15	Imputation interne des amortissements		4'830.00				11'250.00
940.490.16	Imputation interne intérêts bâtiment édilité		18'150.00		14'850.00		9'983.00
940.490.18	Imputation interne intérêts déchetterie DEJ		9'350.00		12'650.00		5'143.00
940.490.20	Imputation interne des intérêts école		28'918.00		29'054.00		36'072.00
940.490.21	Imputation interne des amortissements		197'300.00		193'500.00		197'300.00
940.490.62	Imputation interne des intérêts routes		6'908.00		6'919.00		7'827.00
940.490.63	Imputation interne des amortissements		80'073.00		80'073.00		80'073.00
940.490.72	Imputation interne des intérêts STEP		4'808.00		4'804.00		5'088.00
940.490.74	Imputation interne des intérêts voirie						816.00

940.490.75	Imputation interne des amortissements		7'200.00		7'200.00		7'200.00
940.490.94	Imputation interne des intérêts bâtiments		43'283.00		43'208.00		54'456.00
940.490.95	Imputation interne des amortissements		70'690.00		48'760.00		70'690.00
942	Immeubles du patrimoine financier-adminis.	548'135.45	413'944.55	425'317.00	354'106.00	466'569.82	362'735.40
942.311.00	Achat de matériel d'entretien	5'385.20		3'000.00		2'383.25	
942.312.00	Eau, énergie, combustible	40'654.10		35'000.00		42'569.75	
942.312.01	Combustible pour rte Ecole, Posieux	83'762.40		80'000.00		82'354.55	
942.313.00	Matériel et produits de nettoyage	1'825.85		4'000.00		1'567.45	
942.314.00	Entretien et rénovation des bâtiments	151'719.60		80'000.00		106'252.47	
942.314.01	Entretien chaudière à copeaux et gaz	2'824.05		6'000.00		738.45	
942.314.04	Entretien parchets communaux			1'000.00			
942.316.00	Location places de parc rte Fribourg 77	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
942.318.00	Assurances divers., ECAB, RC des immeubles	14'223.90		13'000.00		11'131.35	
942.318.01	Honoraires et indemnités	7'289.00		2'000.00		716.15	
942.318.02	Abonnement téléphone, ascenseur	1'970.10		1'500.00		969.30	
942.318.03	Contrat d'entretien	11'996.70		10'000.00		12'494.60	
942.318.04	Contrat de maintenance, chaudière-brûleur rte Ecole	3'909.50		7'000.00		3'909.50	
942.319.00	Perte sur débiteurs	1.30				0.45	
942.390.00	Ventilation électricité chaudière école	8'245.75		11'160.00		9'174.55	
942.390.01	Ventilation trait. personnel conciergerie	11'061.00		10'845.00		10'524.00	
942.390.02	Ventilation trait. personnel exploitation	68'144.00		50'994.00		43'655.00	
942.390.14	Imputation interne intérêts bâtiment édilité	18'150.00		14'850.00		9'983.00	
942.390.94	Imputation interne des intérêts	43'283.00		43'208.00		54'456.00	
942.390.95	Imputation interne des amortissements	70'690.00		48'760.00		70'690.00	
942.423.00	Loyer des appartements et des divers locaux		98'306.20		94'116.00		107'933.10
942.423.01	Loyer des parchets communaux		27'469.00		27'642.00		27'642.60
942.423.02	Loyer des commerces		120'431.95		97'108.00		91'626.90
942.427.00	Droit de servitude, redevance affichage						813.60
942.427.01	Bâtiment rte Posieux 4, loyer station Swisscom		7'755.00		9'900.00		9'922.00
942.435.00	Vente énergie chauffage distance, Posieux		87'657.50		90'000.00		85'491.10
942.436.00	Remboursement de tiers, sinistre-divers		32'882.60				622.05
942.490.00	Ventilation chauffage, rte de l'Ecole		39'442.30		35'340.00		38'684.05
99	Autres postes	477'500.00	70'000.00		70'000.00	1'659'523.55	817'472.00
990	Autres postes	477'500.00	70'000.00		70'000.00	1'659'523.55	817'472.00
990.332.00	Amortissements supplémentaires					662'051.55	
990.332.01	Amortissements suppl. suite à un prélèvement					747'472.00	
990.382.02	Réserve fond rénovation STEP	400'000.00				250'000.00	
990.382.06	Réserve pour attribution aux ménages nouvelle taxe	57'500.00					
990.382.07	Réserve pour "la Foire de Hauterive FR"	20'000.00					
990.469.00	Subvention, don		70'000.00		70'000.00		70'000.00

990.482.00	Prélèvement sur réserves, service des eaux						83'499.60
990.482.01	Prélèvement sur réserves, bâtiments .communaux						153'200.00
990.482.03	Prélèvement sur réserves, épuration des eaux						50'772.40
990.482.04	Prélèvement sur réserves, DEJ						460'000.00

RECAPITULATION

0	ADMINISTRATION	1'299'890.90	677'700.50	1'212'058.00	657'738.00	1'173'907.70	648'131.40
1	ORDRE PUBLIC	147'766.05	61'211.60	174'914.00	57'263.00	167'086.70	56'884.80
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'072'579.70	103'355.15	3'240'219.00	128'372.00	3'133'468.40	137'246.00
3	CULTURE, LOISIRS ET SPORT	401'420.70	5'071.75	469'088.00	4'496.00	409'113.25	4'531.85
4	SANTE	961'885.95	42'861.80	958'544.00	42'820.00	964'049.45	39'165.25
5	AFFAIRES SOCIALES	1'273'582.55	58'122.90	1'311'349.00	49'711.00	1'284'688.40	42'287.15
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	771'775.65	37'276.25	730'975.00	39'941.00	715'850.77	42'165.30
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'269'542.62	1'219'345.25	1'303'954.60	1'125'171.00	1'178'039.18	1'077'294.14
8	ECONOMIE	31'717.95	6'357.95	31'107.00	4'000.00	107'644.50	48'717.35
9	FINANCES ET IMPOTS	1'584'344.30	8'647'705.12	957'337.00	8'220'247.00	2'718'783.12	9'781'156.80
	TOTALISATION	10'814'506.37	10'859'008.27	10'389'545.60	10'329'759.00	11'852'631.47	11'877'580.04
	Résultat	44'501.90			59'786.60	24'948.57	

Charges et produits par nature 2021

Compte	Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CHARGES	10'814'506.37		10'389'545.60		11'852'631.47	
30	Charges de personnel	1'142'655.60		1'112'458.00		1'062'117.95	
300	Autorités et commissions	156'941.80		138'000.00		132'405.05	
301	Personnel administratif et d'exploitation	753'862.65		727'960.00		706'701.20	
303	Assurances sociales	133'482.80		137'105.00		134'934.70	
304	Caisses de pension et de prévoyance	70'025.40		71'393.00		63'000.00	
305	Assurance maladie et accidents	15'076.60		17'500.00		19'133.15	
309	Autres charges de personnel	13'266.35		20'500.00		5'943.85	
31	Biens, services et marchandises	2'206'606.66		2'038'850.00		1'922'544.94	
310	Fournitures et matériel de bureau, imprimés	70'307.75		69'550.00		68'385.10	
311	Achat de mobilier, machines, véhicules, matériel	30'285.85		34'500.00		28'427.10	
312	Eau, énergie, combustible	438'055.40		444'000.00		342'559.85	
313	Autres fournitures et marchandises	72'507.00		70'800.00		62'344.83	
314	Entretien des immeubles et des routes	602'345.85		496'250.00		533'146.95	
315	Entretien du mobilier et d'installations techniques	59'108.00		56'300.00		63'413.65	
316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	24'510.20		27'130.00		28'845.40	
317	Dédommagements	56'871.85		43'500.00		19'861.15	
318	Honoraires et prestations de service	733'741.78		711'620.00		685'698.92	
319	Impôts, taxes, cotisations, indemnités, pertes sur débiteurs	118'872.98		85'200.00		89'861.99	
32	Intérêts passifs	131'685.91		132'487.00		150'596.68	
321	Dettes à court terme	677.10		1'000.00		4'741.14	
322	Dettes à moyen et long termes	111'416.91		111'487.00		119'385.99	
329	Escomptes et rabais	19'591.90		20'000.00		26'469.55	
33	Amortissements	360'093.00		329'533.00		1'776'036.55	
330	Amortissement financier obligatoire (PF)	360'093.00		329'533.00		366'513.00	
332	Amortissement supplémentaire					1'409'523.55	
35	Participations à des collectivités publiques	5'095'961.45		5'280'552.60		5'166'847.30	
351	Canton	2'915'571.40		2'924'220.00		2'856'868.25	
352	Communes et associations de communes	2'180'390.05		2'356'332.60		2'309'979.05	
36	Subventions de fonctionnement accordées	169'535.90		210'544.00		217'071.20	
365	Institutions privées	92'852.40		111'860.00		102'561.80	
366	Personnes physiques	76'683.50		98'684.00		114'509.40	
38	Attributions aux financements spéciaux	639'795.10		250'000.00		497'742.10	

380	Réserves obligatoires	162'295.10		250'000.00		247'742.10	
382	Autres réserves	477'500.00				250'000.00	
39	Imputations internes	1'068'172.75		1'035'121.00		1'059'674.75	
390	Imputations internes	1'068'172.75		1'035'121.00		1'059'674.75	
4	PRODUITS		10'859'008.27		10'329'759.00		11'877'580.04
40	Impôts		6'925'903.20		6'600'500.00		7'333'279.45
400	Impôt sur le revenu et la fortune (PP)		5'485'353.50		5'515'000.00		5'757'020.15
401	Impôt sur le bénéfice et le capital (PM)		382'235.25		210'000.00		481'636.40
402	Contribution immobilière		688'215.95		665'000.00		685'943.05
403	Impôt sur les gains en capital		125'191.10		100'000.00		195'181.55
404	Impôt sur les mutations immobilières		202'736.05		100'000.00		201'778.65
405	Impôt sur les successions et donations		30'114.00				1'015.65
406	Autres impôt		12'057.35		10'500.00		10'704.00
42	Revenus des biens		281'812.07		254'216.00		273'507.05
420	Banques		421.52		250.00		381.56
421	Créances		22'726.35		20'000.00		32'829.94
423	Immeubles du patrimoine financier		246'207.15		218'866.00		227'202.60
427	Immeubles du patrimoine administratif		11'297.05		13'900.00		12'452.95
429	Autres revenus		1'160.00		1'200.00		640.00
43	Contributions, émoluments, taxes, produits des ventes		1'463'825.25		1'283'957.00		1'255'625.00
430	Contributions de remplacement, taxes d'exemption		55'431.15		50'000.00		52'544.65
431	Émoluments administratifs		104'227.50		50'000.00		42'329.00
433	Écolage, participations aux frais scolaires		7'409.25		8'000.00		3'427.40
434	Taxes d'utilisation et de consommation		874'481.00		748'120.00		749'170.00
435	Ventes et prestations de service		249'738.35		324'400.00		245'532.55
436	Remboursements de tiers		172'538.00		103'437.00		162'621.40
44	Parts à des recettes sans affectation		177'606.00		174'000.00		170'721.40
441	Recettes cantonales		177'606.00		174'000.00		170'721.40
45	Dédommagements de collectivités publiques		459'528.75		498'645.00		468'261.20
450	Confédération		27'773.90		38'780.00		26'946.60
451	Canton		401'343.10		424'500.00		411'892.65
452	Communes et associations de communes		30'411.75		35'365.00		29'421.95
46	Subventions de fonctionnement acquises		482'160.25		483'320.00		531'396.65
460	Confédération		222.35		900.00		386.75
461	Canton		3'517.90		4'000.00		32'193.90
462	Communes et associations de communes		408'420.00		408'420.00		428'816.00
469	Autres subventions, dons et legs		70'000.00		70'000.00		70'000.00

48	Prélèvements sur financements spéciaux					785'114.54
480	Réserves obligatoires					37'642.54
482	Autres réserves					747'472.00
49	Imputations internes		1'068'172.75		1'035'121.00	1'059'674.75
490	Imputations internes		1'068'172.75		1'035'121.00	1'059'674.75

Comptes des investissements 2021

Compte	Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	70'228.73		35'000.00			
15	Militaire	70'228.73		35'000.00			
150	Militaire	70'228.73		35'000.00			
150.503.00	Récupérateurs de balles au stand de tir	70'228.73		35'000.00			
3	CULTURE, LOISIRS ET SPORT					44'630.70	
34	Sport					44'630.70	
340	Sport					44'630.70	
340.503.01	Système arrosage automatique terrain football Ecuwillens					44'630.70	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	211'442.90		25'000.00		33'331.65	
62	Routes communales et génie civil	211'442.90		25'000.00		33'331.65	
620	Routes communales et génie civil	211'442.90		25'000.00		33'331.65	
620.500.02	Achat terrain, élargissement carrefour rte du Grand-Clos					6'955.90	
620.501.02	Aménagement place de parc centre du village Ecuwillens	204'576.40				26'375.75	
620.501.05	Crédit étude trottoir Rte Magnedens Ecuwillens	6'866.50		25'000.00			
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	805'076.15	156'923.35	225'000.00		1'852'815.20	1'158'810.70
70	Approvisionnement en eau					83'499.60	
700	Approvisionnement en eau					83'499.60	
700.501.08	Réalisation boucle Rte de l'Aérodrome - Rte Magnedens					38'632.65	
700.501.15	Pose d'un réducteur de pression secteur Moulin Neuf, Posieux					36'266.60	
700.501.16	Déplacement conduite secteur Grangeneuve - ferme école IAG					8'600.35	

71	Protection des eaux		156'923.35			50'772.40	1'158'810.70
710	Protection des eaux		156'923.35			50'772.40	1'158'810.70
710.501.36	Assainissement STAP Pré-Neuf, Ecuwillens					50'772.40	
710.610.00	Taxe de raccordement		156'923.35				145'412.30
710.610.02	Taxe unique pour terrains non bâties						1'013'398.40
72	Ordures ménagères	705'631.40				1'695'063.75	
720	Ordures ménagères	705'631.40				1'695'063.75	
720.503.01	Déchetterie, construction, rte Aéroport	705'631.40				1'695'063.75	
74	Cimetière	60'615.70					
740	Cimetière	60'615.70					
740.501.01	Entretien du mur de l'enceinte du cimetière	60'615.70		65'000.00			
79	Aménagement du territoire	38'829.05		160'000.00		23'479.45	
790	Aménagement du territoire	38'829.05		160'000.00		23'479.45	
790.509.04	Révision du PAL	28'469.50		135'000.00		23'479.45	
790.509.05	Participation PED et PAD Champ du Nod	10'359.55		25'000.00			
8	ECONOMIE	37'958.00					
81	Forêts	37'958.00					
810	Forêts	37'958.00					
810.501.02	Raccordement eau, électricité cabane Bois Cornard	37'958.00					
9	FINANCES ET IMPOTS	1'229'135.20	2'196'917.63	235'000.00		2'282'800.65	3'054'767.50
94	Finances	1'065'071.85	7'140.00	235'000.00		1'123'989.95	
942	Immeubles du patrimoine financier-adminis.	1'065'071.85	7'140.00	235'000.00		1'123'989.95	
942.501.00	Aménagement place centre village et administration	1'460.40		75'000.00			
942.503.01	Bâtiment édilitaire, construction, rte Aéroport	999'589.75				853'841.95	
942.503.02	Changement chaudière à bois, centrale chauffe Ecole Posieux	59'411.25				216'948.00	
942.503.07	Rempl. 2 garages Rte Posieux 4 + démol. local feu	4'610.45		85'000.00			
942.503.30	Etanchéité toiture de la halle de gym rte Ecole 15					46'000.00	
942.506.02	Couverture et fermeture lift AES, Rte Ecole 15					7'200.00	
942.524.00	Cautionnement projet installation cabinet PraxaMed			75'000.00			
942.661.02	Subvention cantonale, isolation toiture salle de gym		7'140.00				
99	Autres postes	164'063.35	2'189'777.63			1'158'810.70	3'054'767.50
999	Report des excédents	164'063.35	2'189'777.63			1'158'810.70	3'054'767.50
999.590.00	Report au bilan des recettes d'investissement	164'063.35				1'158'810.70	
999.690.00	Report au bilan des charges d'investissement		2'189'777.63				3'054'767.50

RECAPITULATION							
1	ORDRE PUBLIC	70'228.73		35'000.00			
3	CULTURE, LOISIRS ET SPORT					44'630.70	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	211'442.90		25'000.00		33'331.65	
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	805'076.15	156'923.35	225'000.00		1'852'815.20	1'158'810.70
8	ECONOMIE	37'958.00					
9	FINANCES ET IMPOTS	1'229'135.20	2'196'917.63	235'000.00		2'282'800.65	3'054'767.50
	TOTALISATION	2'353'840.98	2'353'840.98	520'000.00		4'213'578.20	4'213'578.20
	Résultat				520'000.00		

Abonnements CFF Flexi Card

La commune met à disposition de ses citoyens(nes) deux cartes journalières CFF flexi card. Pour rappel, la carte journalière vous permet de voyager en train, bus et d'utiliser les transports publics des villes, etc. Le prix de la carte est de **Fr. 40.00 par jour**.

Il vous suffit de réserver votre carte par le biais du formulaire de notre site internet www.hauterivefr.ch ou par téléphone au 026/411 92.00, ou directement au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

IMPORTANT : dès la réservation, vous avez 4 jours ouvrables pour venir la retirer et la payer (au comptant uniquement, ni facture, ni cartes de crédits ou débits acceptées).

PROFITEZ-EN ET BON VOYAGE !



BILAN 2021

Compte	Désignation	Bilan au	Mouvement	Mouvement	Bilan au
		01.01.2021	Débit	Crédit	31.12.2021
1	Actif	19'064'471.44	31'527'165.66	31'130'450.92	19'461'186.18
10	Disponibilités	4'248'234.98	10'945'609.24	11'485'904.10	3'707'940.12
1000.00	Caisse	5'307.40	26'527.05	28'684.15	3'150.30
1010.00	CCP 17-1592-1	1'692'601.37	2'644'736.78	3'577'049.46	760'288.69
1020.00	BR 141013.02 protection civile	38'689.30		48.00	38'641.30
1020.01	BR c/c CH79 8080 8001 5530 7674 0		7'887'748.01	5'694'827.89	2'192'920.12
1020.02	BR 141013.42	22'640.83	71'490.55	92'519.75	1'611.63
1020.04	BCF 30 01 220.724-07	5'514.90	277'000.00	263'167.80	19'347.10
1020.08	Raiffeisen cpte construction bâtiment multif.	2'483'481.18	38'106.85	1'829'607.05	691'980.98
11	Avoirs	-3'802'738.58	10'745'596.95	12'519'637.97	-5'576'779.60
1110.00	Recette de l'Etat, 2233	256'556.36	2'599'086.75	3'014'178.90	-158'535.79
1120.00	Débiteurs impôts 2012 et années antérieures	2'059.15	5'874.35	7'933.50	
1120.13	Débiteurs impôts 2013	3'858.85	2'813.10	5'579.65	1'092.30
1120.14	Débiteurs impôts 2014	3'638.85	2'752.20	4'199.35	2'191.70
1120.15	Débiteurs impôts 2015	4'236.50	3'027.10	6'793.00	470.60
1120.16	Débiteurs impôts 2016	38'482.15	4'679.15	41'438.05	1'723.25
1120.17	Débiteurs impôts 2017	98'769.15	8'536.80	81'247.40	26'058.55
1120.18	Débiteurs impôts 2018	170'079.90	13'567.85	104'636.05	79'011.70
1120.19	Débiteurs impôts 2019	-854'768.95	1'353'211.20	340'201.00	158'241.25
1120.20	Débiteurs impôts 2020	-4'067'071.19	3'634'833.50	1'388'356.75	-1'820'594.44
1120.21	Débiteurs impôts 2021		4'623.05	4'396'721.02	-4'392'097.97
1150.00	Débiteurs #	404'174.75	3'012'242.90	2'929'116.20	487'301.45
1150.02	Avances, allocations familiales		28'005.00	28'005.00	
1152.00	Débiteur TVA impôt préalable fonct. élimination déchets	10'791.50	18'010.40	24'133.25	4'668.65
1152.01	Débiteur TVA impôt préalable invest. élimination déchets	126'454.40	54'333.60	147'098.85	33'689.15
12	Placements	5'212'662.75	20'617.46	40'060.00	5'193'220.21
1200.00	Banque Raiffeisen 141013.04 Service des eaux	119'256.10	59.63		119'315.73
1200.02	Banque Raiffeisen 141013.05 Protection des eaux	392'587.21	196.29		392'783.50
1200.03	Banque Raiffeisen 141013.06 Rte collectrice	8'245.01	4.12		8'249.13
1200.04	BR 141013.43 bâtiments communaux	211'962.57	155.98		212'118.55
1200.07	BR cpte courant protection eaux, taxe unique	1'293'891.47		60.00	1'293'831.47
1200.08	BR cpte placement entreprise	13'002.39	20'201.44		33'203.83
1210.00	Part sociale, Raiffeisen	200.00			200.00
1210.01	Part sociale et actions Remontées mécaniques La Berra	105.00			105.00
1210.02	Part sociale, AGY-EXPO	60.00			60.00
1210.03	Part sociale, SAIDF	1'485.00			1'485.00
1210.51	Part sociale, Expo-Center	31.00			31.00
1230.01	Immeuble Posieux, rte Fribourg 77	1'694'000.00		22'000.00	1'672'000.00
1230.50	Parchets, terrains à bâtir	1.00			1.00
1230.52	Restaurant et place parc communaux	1'477'835.00		18'000.00	1'459'835.00
1230.53	Four communal	1.00			1.00

13	Transitoire	6'600'696.39	7'625'564.38	6'600'692.50	7'625'568.27
1390.00	Actifs transitoires impôts	6'512'520.00	7'573'350.00	6'512'520.00	7'573'350.00
1390.01	Autres actifs transitoires	88'172.50	52'212.45	88'172.50	52'212.45
1390.02	Impôts anticipés à recevoir	3.89	1.93		5.82
14	Investissements	6'805'615.90	2'189'777.63	484'156.35	8'511'237.18
1400.00	Terrains	2.00			2.00
1410.00	Ouvrages de génie civil, routes	961'304.75	211'442.90	80'073.00	1'092'674.65
1410.01	Adduction d'eau	1.00			1.00
1410.02	Canalisations, collecteurs, STAP	185'071.45		156'923.35	28'148.10
1410.03	Aménagement place de jeux rte de l'Ecole	66'572.00		3'800.00	62'772.00
1410.04	Aménagement de la déchetterie, clôture	1'620'664.90	705'631.40	7'200.00	2'319'096.30
1410.05	Aménagement du cimetière - columbarium	1.00	60'615.70		60'616.70
1410.06	Infrastructure eau électricité Cabane		37'958.00		37'958.00
1410.07	Aménagement garages + place centre village		6'070.85		6'070.85
1430.00	Bâtiment Posieux, rte Ecole 8-14-15	3'049'616.00	59'411.25	200'640.00	2'908'387.25
1430.05	Bâtiment édilité, rte Aéroport, Ecuwillens	625'515.25	999'589.75	7'255.00	1'617'850.00
1430.50	Bâtiment Ecuwillens, administratif	189'324.00		8'760.00	180'564.00
1430.51	Stand de tir	1.00	70'228.73		70'229.73
1430.52	Bâtiment Ecuwillens, abris PC	1.00			1.00
1450.00	Forêts	1.00			1.00
1460.00	Mobilier école, véhicule pompiers	4'830.00		4'830.00	
1490.00	Aménagement du territoire, mensuration	102'710.55	38'829.05	14'675.00	126'864.60
2	Passif	-19'064'471.44	2'341'501.20	2'738'215.94	-19'461'186.18
20	Engagements courants	-250'894.79	778'424.05	943'684.49	-416'155.23
2000.01	Créanciers	-384'437.85	451'437.85	557'965.95	-490'965.95
2000.03	Créancier Paroisse	180'511.55	286'217.55	310'500.95	156'228.15
2000.04	Créancier "enfance-jeunesse-camp"	-13'002.39		20'201.44	-33'203.83
2010.00	Créancier AFC, TVA due Elimination déchets	-15'122.35	21'924.90	20'241.40	-13'438.85
2090.00	Acomptes de débiteurs	-18'843.75	18'843.75	34'774.75	-34'774.75
22	Dettes à moyen et long terme	-12'669'854.00	710'238.10	66'091.10	-12'025'707.00
2210.01	Banque Raiffeisen 141013.24	-1'000'000.00	12'000.00	12'000.00	-1'000'000.00
2210.04	BCF 30 01 220.726-01	-1'000'000.00	7'097.25	7'097.25	-1'000'000.00
2210.05	BCF 30 01 273.387-07	-498'000.00	23'049.15	5'049.15	-480'000.00
2210.08	BCF 30 01 261.759-01	-213'160.00	214'346.60	1'186.60	
2210.09	BCF 30 01 289.764-05	-288'000.00	18'628.00	2'628.00	-272'000.00
2210.10	Banque Raiffeisen 141013.68	-382'550.00	24'876.70	3'016.70	-360'690.00
2210.11	PostFinance PF . 002907	-2'179'912.00	225'999.00		-1'953'913.00
2210.13	PostFinance PF.004414	-699'232.00	50'128.00		-649'104.00
2210.16	Raiffeisen 145.564.397.1	-5'000'000.00	27'500.00	27'500.00	-5'000'000.00
2210.17	Raiffeisen 654.491.036.4	-1'409'000.00	106'613.40	7'613.40	-1'310'000.00
24	Provisions	-505'083.85	29'250.25	51'864.55	-527'698.15
2400.01	Provision pour perte sur débiteurs	-165'083.85	29'250.25	51'864.55	-187'698.15
2400.02	Provision projet modification CPrévoyance Etat	-340'000.00			-340'000.00
25	Passifs transitoires	-2'410.00	823'588.80	992'278.80	-171'100.00
2590.00	Autres comptes transitoires	-2'410.00	2'410.00	2'400.00	-2'400.00
2590.10	Transitoires impôts			168'700.00	-168'700.00
2590.30	Salaires à payer		821'178.80	821'178.80	
28	Réserves	-4'067'809.02		639'795.10	-4'707'604.12
2800.00	Réserves Protection civile	-39'142.60			-39'142.60

2800.01	Réserves Epuration, maintien valeur	-1'745'956.46		137'860.55	-1'883'817.01
2800.02	Réserves Service des eaux	-541'320.76		24'434.55	-565'755.31
2820.00	Réserves Route collectrice	-3'947.00			-3'947.00
2820.01	Réserves bâtiments communaux	-17'843.80			-17'843.80
2820.03	Réserve pour achat de terrains	-6'200.00			-6'200.00
2820.04	Réserve pour réalisations PGEE	-100'000.00			-100'000.00
2820.05	Réserve pour rénovation STEP	-1'613'398.40		400'000.00	-2'013'398.40
2820.07	Réserve pour attr. aux ménages taxes poids			57'500.00	-57'500.00
2820.08	Réserve attribuée "la Foire de Hauterive FR"			20'000.00	-20'000.00
29	Fortune nette	-1'568'419.78		44'501.90	-1'612'921.68
2900.00	Fortune nette	-1'568'419.78			-1'568'419.78
2900.01	Bénéfice ou perte de l'exercice			44'501.90	-44'501.90



Présentation du Foyer de Jour du Home du Gibloux

La mission du Foyer de jour est de favoriser le maintien à domicile et de soutenir les proches aidants, tout en maintenant les capacités des hôtes.

Le Foyer de jour est un lieu de vie sociale animé. Il favorise les activités en tous genres, les rencontres et les échanges. C'est également un relais pour soutenir les proches aidants.

Le rythme de fréquentation

Le rythme de présence est modulable selon les besoins de chacun-e. L'accompagnement est personnalisé tout en collaborant avec les proches et le réseau.

Une fréquentation régulière contribue à maintenir l'autonomie déjà existante et favorise ainsi la possibilité de rester chez soi, tout en profitant d'une vie sociale animée et plus active.

Les activités du Foyer de jour

L'accompagnement est adapté avec le respect de l'autonomie en lien avec la philosophie montessorienne.

- Activités motrices et globales (préparation culinaires, gym, jeux...)
- Activités cognitives (jeux de mémoire, cartes,...)
- Sorties culturelles et récréatives
- Repas en commun
- Et bien d'autres activités...

Les informations complémentaires

Mme Lässer Stéphanie, responsable du Foyer de jour est à votre disposition pour de plus amples informations au 026 411 81 59 ou par e-mail :

foyerdejour@homedugibloux.ch

SITUATION DES INVESTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2021

no	SC-autoris.	Objet	Crédits votés par l'assemblée communale		Subventions votées par l'assemblée, ou particip. de tiers	Crédits utilisés	Crédits disponibles / Crédits non utilisés	Dépassement de crédit	1 cantonale 2 fédérale 3 particip. tiers	Travaux 1 = en cours 2 = en suspens 3 = attente subv.	Travaux terminés
150.503.00	N	Récupérateurs de balles au stand de tir	2020	35'000.--		70'228.73		-35'228.73		1	
620.501.02	N	Aménagement place de parc centre village Ecuwillens	2020	280'000.--		230'952.15	49'047.85			1	
620.501.05	N	Crédit étude trottoir Rte Magnedens Ecuwillens	2021	25'000.--		6'866.50	18'133.50			1	
620.501.26	N	Route cantonale-sortie sud Posieux-chemin piétonnier	2012	55'000.--			55'000.00			2	
710.501.30	O	Collecteur de la Tuffière et bassin rétention	2015	900'000.-- (750'000.-)		13'240.40 722'749.10 735'989.50	164'010.50			1	
710.501.33	N	Collecteur EC, pont autoroute entrée sud Ecuwillens	2016	300'000.--		267'266.15	32'733.85			2	
	N	Crédit non affecté	2009	50'000.--							
720.503.01	N	Déchetterie, nouvelle construction, Rte Aéroport	2019	2'530'000.--		2'450'296.30	79'703.70			1	
740.501.01	N	Entretien du mur de l'enceinte du cimetière	2021	65'000.--		60'615.70	4'384.30				oui
790.509.04	N	Révision du PAL	2010 2013 2017 2021	100'000.-- 65'000.-- 80'000.-- 135'000.--		178'919.50 20'089.55 39'646.20 57'072.75 988.30 23'479.45 28'469.50	31'334.75		3 5'593.25	1	
790.509.05	N	Participation PED et PAD Champ du Nod	2020	25'000.--		10'359.55	14'640.45			1	
810.501.02	N	Raccordement électricité-eau cabane Bois Cornard	2020	40'000.--		37'958.00	2'042.00			1	
942.501.00	N	Aménagement place jeu centre village	2021	75'000.--		1'460.40	73'539.60			1	
942.503.01	N	Bâtiment édilitaire, construction, Rte Aéroport	2019	2'700'000.--		1'932'360.00	767'640.00			1	
942.503.02	N	Changement chaudière à bois, centrale chauffe Posieux	2020	320'000.--		276'359.25	43'640.75			1	oui
942.503.07	N	Remplacement 2 garages Rte Posieux 4 + démol.local feu	2021	85'000.--		4'610.45	80'389.55			1	
942.503.29	N	Crédit d'étude-audit énergétique rte Ecole 15, Posieux	2014	25'000.--			25'000.00			2	
942.524.00	N	Cautionnement projet installation cabinet PraxaMed	2020	75'000.--			75'000.00			2	

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION POUR L'EXERCICE 2021

Mesdames, Messieurs,

En qualité d'organe de révision de votre commune, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels présentés par le conseil communal et votre caissière communale pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du conseil communal :

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil communal est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision :

Notre mission consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Notre révision a été effectuée selon les dispositions légales et les directives cantonales sur la base du formulaire officiel de révision du Service des communes du canton de Fribourg (SCom).

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit :

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales de droit public en matière de tenue de comptes communaux (loi cantonale sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCO).

Rapport sur d'autres dispositions légales :

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément, de qualification et d'indépendance. Notre société est enregistrée sous le no 502397 auprès de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Nous confirmons qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conclusion :

En conclusion de notre rapport, nous recommandons à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis :

- Le bilan tel qu'il vous est présenté avec une fortune nette avant
report du bénéfice de CHF 1'568'419.78
- Le compte de fonctionnement 2021 présentant un bénéfice annuel,
soit un excédent de produit de CHF 44'501.90

FIDUSERVICE SA


 Claude LONGCHAMP
 (Réviseur responsable)
 (Experte-réviseur agréée)
 (ASR n°104497)


 Fabrice CORMINBOEUF
 (Expert-réviseur agréé)
 (ASR n°110201)

Point 4 de l'ordre du jour

Crédit d'investissement pour le remplacement des compteurs d'eau par des compteurs de lecture à distance

De nombreux compteurs d'eau sont vieillissants et une nouvelle génération a fait son apparition. Ceux-ci permettent une lecture à distance ce qui faciliterait grandement le travail de récolte des données. Le relevé par le consommateur serait ainsi supprimé permettant alors une économie de ressource.

Il y a environ 760 compteurs à changer et les travaux seront étalés sur plusieurs mois. Une grande partie seront réalisés par le service technique communal.

Montant de l'investissement CHF 250'000.00

Financement : prélèvement sur la réserve du service des eaux

Point 5 de l'ordre du jour

Crédit d'étude pour le réaménagement de la place du village d'Ecuvillens

Le Conseil communal a annoncé lors de la dernière assemblée la création d'un groupe de travail pour étudier le réaménagement de la place du village d'Ecuvillens. Ce groupe s'est constitué et a déjà siégé. Il s'agit maintenant d'étudier les différentes variantes pour réaménager le centre du village en tenant compte de toutes les attentes architecturales, urbanistiques et routières (y compris stationnement et transports publics). Pour ce faire, un mandat doit être confié à un spécialiste. Une étude de trafic doit être réalisée pour disposer d'un dossier complet lors de la mise à l'enquête.

Montant de l'investissement CHF 40'000.00

Financement par les liquidités

Point 6 de l'ordre du jour

6.1 Crédit d'investissement dans le but de constituer une société anonyme pour la création d'un cabinet médical

Le projet de la banque Raiffeisen au centre du village de Posieux est prêt à démarrer. Il manque une seule pierre à l'édifice : le cabinet médical. Après plusieurs séances avec la banque Raiffeisen, le Docteur Schaub et la société PraxaMed, le Conseil communal est arrivé à la conclusion qu'il est indispensable de s'engager concrètement dans ce projet, sans quoi celui-ci ne verra pas le jour sous sa forme initiale voire pas du tout. Nous devons nous donner toutes les chances pour garantir un système médical de proximité dans notre commune de Hauterive FR. D'autres communes de la région ont amorcé la même démarche et le soutien des autorités locales s'est révélé déterminant.

C'est la raison pour laquelle le Conseil communal, en collaboration avec la commission financière, a opté pour la création d'une société anonyme avec une dotation en capital-actions de CHF 100'000.00. Avec cet engagement financier modéré, nous nous donnons la chance de concrétiser la création d'un cabinet médical en apportant aux médecins potentiellement intéressés à s'installer le soutien nécessaire.

Avec la création d'une société anonyme, la commune jouera le rôle d'intermédiaire entre le propriétaire et les futurs médecins locataires. La société anonyme signera en cas d'accord, un contrat de bail d'une durée de 5 ans dans un premier temps au lieu de 10 ans, usuel pour ce genre d'objet.

Nous devons donner des conditions cadre optimales afin d'inciter de nouveaux médecins à s'installer dans notre commune.

Montant pour la création d'une société anonyme	CHF 100'000.00
--	----------------

Financement par les liquidités

6.2 Crédit pour l'équipement du cabinet médical (mobiliier, etc.) conditionné à l'ouverture effective du cabinet médical

Le cabinet médical doit également être équipé pour que des médecins puissent pratiquer. La société anonyme doit pouvoir recourir à un emprunt pour financer cet équipement. Plutôt que de souscrire un emprunt auprès d'un établissement bancaire, le Conseil communal propose que la commune prête au moyen de ses liquidités la somme de CH 200'000.00 à la société anonyme. Cela évite une charge d'intérêt qui doit être reportée sur le fonctionnement du cabinet médical et permet d'être encore plus attractif.

Ce crédit sera conditionné à la signature par les médecins d'un contrat de bail, engagement juridique indispensable afin d'éviter que le montant soit mis à disposition sans garantie concrète que le projet se réalise.

La somme de CH 200'000.00 remboursable en 10 ans par le cabinet médical à la société anonyme, cette dernière remboursant à la commune sur cette même durée.

Montant de l'investissement pour l'équipement du cabinet médical conditionné à un contrat de bail avec des médecins (minimum 2)	CHF 200'000.00
--	----------------

Financement par les liquidités



6.3 Annulation du cautionnement voté à l'assemblée du 15 décembre 2021, pour l'installation d'un cabinet médical

Le cautionnement voté lors de l'assemblée communale du 15 décembre 2021 devient caduc. Ce cautionnement d'un montant CHF 75'000.00 était destiné à la réaffectation du cabinet médical en cas d'échec. La société PraxaMed cautionnait le même montant. La banque prenant le solde à sa charge.

La société PraxaMed n'étant plus active dans ce dossier, le cautionnement de la commune devient sans effet.

Le Conseil communal propose d'annuler le cautionnement de CHF 75'000.00.



**ENVIE QUE VOTRE ENFANT
DEVienne UN SUPER PIÉTON?
ALORS PENSEZ AU PEDIBUS!
C'EST TOUT SIMPLE ET ÇA
MARCHE COMME UN VRAI
BUS, MAIS À PIED.**

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite des parents.

Des centaines de lignes Pedibus marchent quotidiennement partout en Suisse. Une invention qui change la vie ! La Coordination Pedibus Fribourg vous informe et vous soutient pour créer une ligne Pedibus dans votre quartier. Elle fournit gratuitement du matériel de sécurité et propose une assurance gratuite en collaboration avec le BPA.



La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient: fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 – www.pedibus.ch



Pour une mobilité
d'avenir





Vous cherchez une solution de garde pour votre enfant ?

Nos accueillantes offrent une alternative à l'accueil collectif en crèche, en ouvrant leur milieu familial à votre enfant, le temps de la garde.

famiya assure la surveillance de l'accueil, gère tous les aspects administratifs et s'occupe de la formation de son personnel.

Inscrivez-vous !



Vous souhaitez devenir accueillante ?

Nous cherchons des personnes sérieuses et motivées, qui sont prêtes à faire de l'accueil d'enfants leur quotidien professionnel.

Rejoignez-nous et suivez une formation afin de respecter les standards d'accueil de famiya, et d'offrir aux enfants un environnement favorable à leur épanouissement.

Envoyez-nous votre candidature !



026 322 69 26 info@famiya.ch

www.famiya.ch

IMPOT COMMUNAL - RAPPEL

Acompte volontaire impôts 2021

Si vous avez déjà rempli votre déclaration 2021, au début de l'année 2022, vous pouvez calculer votre revenu et votre fortune imposables 2021 et, partant, les impôts que vous serez appelés à payer. Si ceux-ci devaient s'avérer supérieurs aux acomptes versés, vous avez la possibilité, dans le courant du printemps, de procéder à un paiement supplémentaire au moyen du bulletin "acompte volontaire impôts 2021" que vous avez reçu en même temps que les acomptes 2021. Vous économiserez, en procédant ainsi, des intérêts compensatoires lors du décompte final.

En effet, **les intérêts courent à partir du 31 mai 2022** et jusqu'au moment de l'établissement de votre décompte final. En revanche, si les acomptes payés sont trop élevés, un intérêt rémunérateur vous sera accordé sur les montants remboursés.

Les acomptes 2021 étaient trop bas ou trop élevés ? N'hésitez pas à nous contacter pour modifier la cote pour les nouveaux acomptes 2022 qui vous seront envoyés dans le courant mai 2022.

Pour toute information complémentaire ou question, notre administration communale se tient à votre disposition au n° de **tél. 026 411 92 04**, aux heures d'ouvertures du bureau communal.

FACILITEZ-NOUS L'ENREGISTREMENT CORRECT DE VOS PAIEMENTS

grâce au numéro de référence

PAIEMENTS AVEC INTERNET

Lors de la saisie de votre paiement par Internet, vous devez introduire le n° de référence se trouvant sur le BVR de l'impôt que vous payez; contrôlez si le n° proposé est correct **il change chaque année.**

ORDRE PERMANENT

Si vous mandatez un établissement bancaire ou postal pour effectuer vos paiements, remettez leur les bulletins de versement que vous avez reçus pour l'année fiscale.



Information sur l'eau de consommation fournie par le Consortium des Eaux du Graboz en 2021

Durant l'année 2021, le Laboratoire cantonal a procédé à l'analyse de divers échantillons des eaux du Consortium du Graboz. Les prélèvements ont été réalisés à plusieurs endroits du réseau de distribution. L'eau fournie par le Consortium des Eaux du Graboz provient de la nappe phréatique captée par pompage à La Tuffière, du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) et de la Commune de Villars-sur-Glâne.

Les échantillons prélevés répondent aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau.

Le tableau ci-après présente les plages des valeurs de dureté et de teneurs en nitrate mesurées :

Dureté totale : 37.7 degrés français

Teneur en nitrate : 29 mg/l (tolérance légale : 40 mg/l).

Pour tout complément d'information, l'administration communale de Hauterive se tient volontiers à votre disposition au numéro de téléphone 026 411 92 00.



N'attendez pas décembre et avril pour recevoir des nouvelles de votre commune !

Inscrivez-vous au site hauterive.lememento.ch et vous recevrez régulièrement à votre adresse email une Newsletter avec les toutes dernières nouvelles de votre commune. En outre, vous aurez l'occasion de consulter les annonces et les événements publiés par les citoyennes et citoyens.

Nous remercions les citoyens inscrits ainsi que les sociétés locales pour leur intérêt. N'hésitez pas vous aussi à nous rejoindre car le site a été créé pour les habitants de Hauterive FR et ceci dans le but de faciliter les relations entre citoyens, autorités et sociétés locales.



SACS À POUBELLE

Lors de la tournée de ramassage des ordures ménagères, nos employés communaux constatent régulièrement, une recrudescence des sacs ordinaires non estampillés par la commune dans différents containers de la commune.

Nous vous rappelons que seuls les sacs officiels de la commune que vous pouvez vous procurer auprès du **secrétariat communal ou du magasin Prima à Posieux** peuvent être déposés dans les containers communaux conformément à l'art. 19 de notre règlement communal relatif à la gestion des déchets. **De ce fait, les sacs « intercommunaux » vendus notamment par la Migros ou la Coop ne sont pas autorisés.**



Des contrôles plus stricts seront effectués lors des prochaines tournées. Toute contravention à cet article est passible d'une amende de Fr. 20.00 à Fr. 1'000.00 selon la gravité du cas.

Nous vous remercions d'avance de respecter ces prescriptions.

Entretien et taille de haies en bordure des routes communales

Avec le seul souci de garantir la visibilité et une sécurité optimale, notamment pour les nombreux enfants, ainsi que pour garantir les travaux de déblaiement de la neige, nous vous rappelons les règles à respecter concernant les haies qui jouxtent une route publique :

Loi sur les routes, art. 94 :

¹ Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins **1,65 m** du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1^{er} novembre.

² Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée.

³ Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.



Merci d'avance..



Réservation du char communal (tables et bancs)

Nous vous rappelons que la réservation se fait auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou au moyen de la fiche de réservation que vous pouvez télécharger depuis notre site internet www.hauterivefr.ch. Le matériel est mis à disposition au tarif unique de Fr. 20.00 par utilisation. En cas de livraison et de reprise du matériel par les employés communaux sur le lieu indiqué par le demandeur, un montant de Fr. 50.00 sera facturé.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE HAUTERIVE FR (AES)

L'accueil extrascolaire de Hauterive FR accueillera les enfants dès le jour de la rentrée scolaire, le jeudi **25 août 2022**, pour l'année scolaire **2022-2023**. Il se situe au premier étage du bâtiment de la salle de gymnastique, en face de l'école primaire à Posieux.

L'accueil extrascolaire a pour mission d'assurer la garde des enfants d'âge scolaire par des animateurs ou animatrices qualifiés en dehors des heures de classe et de favoriser leur développement en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins.

Les repas du petit-déjeuner, du dîner et un goûter sont servis aux enfants en fonction des périodes fréquentées. Des activités créatrices, ludiques ou de détente sont organisées et les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs au calme sous surveillance.

L'accueil extrascolaire est ouvert, pendant les périodes scolaires, selon l'horaire suivant, à l'exception des vacances scolaires et des jours fériés et à la condition qu'un nombre suffisant d'enfants (minimum 3 enfants par tranche horaire) soient inscrits. **Du lundi au vendredi :**

07h00 - 08h00	08h00 - 11h40	11h40 - 13h40	13h40 - 15h20	15h20 - 18h00
------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Conditions d'inscription :

- **Etre membre actif** de l'association de l'AES de Hauterive FR (Fr. 50.- par année/par famille)
- **Participer financièrement** aux frais d'accueil :
10 barèmes selon le revenu déterminant du/des parents (basé sur l'avis de taxation, voir art. 13 du règlement) :

Tarif A pour revenu déterminant <= CHF 40'000.-

Tarif B pour revenu déterminant > CHF 40'000.- et <= CHF 50'000.-

Tarif C pour revenu déterminant > CHF 50'000.- et <= CHF 60'000.-

Tarif D pour revenu déterminant > CHF 60'000.- et <= CHF 70'000.-

Tarif E pour revenu déterminant > CHF 70'000.- et <= CHF 80'000.-

Tarif F pour revenu déterminant > CHF 80'000.- et <= CHF 90'000.-

Tarif G pour revenu déterminant > CHF 90'000.- et <= CHF 100'000.-

Tarif H pour revenu déterminant > CHF 100'000.- et <= CHF 110'000.-

Tarif I pour revenu déterminant > CHF 110'000.- et <= CHF 120'000.-

Tarif J (tarif maximum) pour revenu déterminant > CHF 120'000.-

Tarifs par tranche horaire en CHF pour les enfants de l'école primaire – 3H à 8H

Horaire	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	Tarif G	Tarif H	Tarif I	Tarif J
7h-8h	5.00	5.35	5.75	6.10	6.45	6.80	7.20	7.55	7.90	8.30
8h-11h40	14.65	16.00	17.30	18.60	20.00	21.35	22.65	24.00	25.40	26.65
11h40-13h40	8.00	8.75	9.45	10.20	10.90	11.65	12.35	13.10	13.80	14.55
13h40-15h20	6.65	7.25	7.90	8.50	9.10	9.70	10.30	10.90	11.50	12.10
15h20-18h	11.70	12.65	13.60	14.60	15.55	16.50	17.50	18.45	19.40	20.40

En cas d'intérêt, nous vous demandons de bien vouloir consulter le règlement de l'accueil, de remplir le bulletin d'inscription (téléchargeables à l'adresse aeshauterivefr.ch) et de nous le renvoyer jusqu'au **31 mai 2022 au plus tard**. Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

– Mme Marylène Droz-Villard, responsable de l'AES : aeshauterive@bluewin.ch ou 026 411 16 50 (durant les heures d'ouverture)

L'animatrice responsable de l'accueil est à votre disposition pour une visite de l'accueil et pour plus de précisions concernant les activités et le fonctionnement.

Pour animer les ateliers et les moments de jeux de vos enfants, c'est avec plaisir que nous récoltons le matériel suivant, propre et en bon état, adapté aux enfants de 4 à 13 ans :

- Jeux de société, jeux de construction, voitures, poupées déguisements, baby-foot, jeux d'extérieur
- Bandes dessinées, livres illustrés, albums, revues enfantines, CD
- Matériel de bricolage, carton, feuilles, tissus, crayons, peinture, pinceaux, décorations de fête, restes de laine

Merci d'avance pour votre soutien et votre générosité !

Contact : Association de l'accueil extrascolaire de Hauterive FR

Rte de l'Ecole, Case postale, 1725 Posieux

Tél. : 026 411 16 50, Email aeshauterive@bluewin.ch

Site internet : aeshauterivefr.ch



Cabane du Bois Cornard

Nous vous rappelons que les réservations pour la cabane du Bois Cornard se font uniquement au no de mobile **079 344 28 99**, Mme Lucienne Rossier à Ecuwillens.

SOLIDARITE - Transport de personnes à mobilité réduite (TPMR)

L'équipe du Memento rappelle que des chauffeurs bénévoles sont à votre disposition en cas de nécessité pour les services suivants :

- courses, pharmacie, coiffeur, médecin, autre besoin spécifique, etc.

Il vous suffit de contacter l'administration communale par tél. au numéro **026 411 92 03** ou par mail commune@hauterivefr.ch.

Prenez soin de vous !



Locations de jeux et de jouets

Où se trouve-t-elle ? Route de la Pépinière 20
1696 Vuisternens-en-Ogoz

Heures d'ouverture

mardi 15h30 à 17h30 - vendredi 15h30 à 17h30

3^{ème} mardi du mois 15h30 à 19h00

2^{ème} mercredi du mois 15h30 à 17h30

1^{er} samedi du mois : 09h00 à 11h00

Téléphone : **026/411.17.81** pendant les heures d'ouverture

La ludothèque est fermée durant les vacances scolaires



FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Le bureau communal sera fermé, durant l'été, du
lundi 1er août au vendredi 5 août 2022 y compris.

Merci de votre compréhension

bonnes
VACANCES!

Abonnements TPF et généraux CFF

La commune rembourse un montant de Fr. 220.00 sur les abonnements annuels « Frimobil » et généraux CFF pour les étudiants des écoles supérieures et pour les apprentis jusqu'à leur 25 ans.

Pour en bénéficier, il vous suffit d'apporter au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, une copie de la preuve de paiement ou l'abonnement avec un no de compte pour le paiement. La subvention est versée à **l'échéance** de l'abonnement.



frimobil
Abonnez-vous à la simplicité

SwissPass

Alex vous souhaite
la bienvenue!

tpf SBB CFF FFS ubis CarPostal VAP MOB

Bonjour

Vous venez d'emménager et souhaitez découvrir les avantages de votre nouvelle commune ?
Si vous en avez marre des bouchons, êtes sensible à la cause écologique ou cherchez simplement à économiser de l'argent dans vos déplacements, nous avons la solution.

En tant que nouvel habitant de la commune,
**testez l'offre de transports publics Frimobil
pendant une semaine
pour seulement CHF 10.-.**

Si l'offre de transports publics vous convient,
**bénéficiez d'une réduction
de CHF 75.- à CHF 150.- à faire valoir lors
de l'achat de l'abonnement annuel Frimobil.**

Vous souhaitez recevoir le kit de bienvenue des transports publics (sans engagement) ?

Contactez-nous à l'adresse Info@frimobil.ch en indiquant vos coordonnées et en joignant une copie de votre certificat d'établissement.

Retrouvez notre comparateur de prix et toutes les informations nécessaires à vos déplacements en transports publics sur le site frimobil.ch.



Horaire d'ouverture de l'administration communale :

Lundi

9h00 – 11h00/17h30 – 19h30

Mardi

14h00 – 17h30

Jeudi

9h00 – 11h00/14h00 – 17h30